



---

# Faits saillants de l'année

---

12  
-13

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Un centre politique. Un symbole national.  
Un endroit où l'on conserve le patrimoine  
et où l'histoire s'écrit. Les gens affluent de  
partout au pays et du monde entier pour  
la visiter. Quelque 1,2 million de personnes  
y habitent.

Bienvenue dans la région de la capitale  
du Canada.

Notre travail consiste à bâtir une capitale  
qui fait la fierté de tous les Canadiens et  
Canadiennes; à en assurer l'intendance et  
la durabilité; à protéger ses espaces naturels,  
à perpétuer son héritage et à planifier  
son avenir.

C'est un rôle que nous avons l'honneur  
de remplir, et nous l'avons fait avec passion  
en 2012-2013.

---

# Nous sommes la Commission de la capitale nationale.

---

Message du président	4	Retour sur le passé : faits saillants de l'année	6	La gouvernance	18	États financiers	53
Message du premier dirigeant	5	Regard vers le futur : quel sera l'avenir de la capitale	16	Rapport de gestion	28	Annexes	78



## Message du président

L'an dernier, la Commission de la capitale nationale (CCN) a connu d'importants changements. Un changement de cet ordre est habituellement une bonne chose, car il est source d'idées neuves et de nouvelles possibilités.

Notre ancienne première dirigeante, Marie Lemay, a saisi une nouvelle occasion en août dernier. La CCN a grandement profité de sa vision, de son dévouement et de son enthousiasme, et nous, membres du conseil d'administration, avons eu le privilège de travailler avec elle. Pendant que l'on cherche un successeur, Jean-François Trépanier agit à titre de premier dirigeant par intérim, et nous en sommes ravis. Personne n'est plus engagé que lui envers la CCN et son mandat.

L'année dernière, nous avons accueilli trois nouveaux directeurs au conseil : Kay Stanley, Michael Poliwoda et François Paulhus. Mon mandat de président ayant été renouvelé, j'ai hâte de travailler avec chacun d'entre eux. Je remercie également leurs prédécesseurs — Adel Ayad, Hélène Grand-Maître et Kory Bobrow — de leur apport.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'une personne d'exception qui a contribué à créer la région de la capitale que nous connaissons. Marcel Beaudry, président-directeur général de la CCN de 1992 à 2006, nous a quittés en novembre 2012. M. Beaudry a travaillé sans relâche pour bâtir une grande capitale pour tous les Canadiens et Canadiennes; il nous manquera.

La capitale a continué de se développer en 2012-2013. Nous avons travaillé en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux pour faire avancer un certain nombre d'importants projets d'infrastructure, d'études et de plans. De l'étude sur l'emplacement du futur pont interprovincial à l'intégration des réseaux de transport collectif municipaux, ces projets ont établi d'éventuelles orientations à long terme pour la région de la capitale du Canada, pour s'assurer qu'elle aura les outils nécessaires à sa prospérité.

Dans tout ce que nous entreprenons, nous demeurons fidèles à notre engagement envers l'ouverture et la transparence. En 2012-2013, la CCN a tenu 16 consultations publiques sur des plans stratégiques, des projets majeurs et des études. Le conseil s'est réuni quatre fois pour discuter des priorités et prendre des décisions sur des dossiers importants. Lors de l'assemblée annuelle publique, le conseil a exposé les priorités de la CCN pour l'année qui vient et il a répondu aux questions des gens qui assistaient à la rencontre.

La CCN a entrepris plusieurs examens internes l'an dernier. Nous avons notamment vérifié les recettes de notre portefeuille de propriétés locatives et du parc de la Gatineau, et d'autres examens — portant sur les pratiques d'approvisionnement et la sécurité des technologies de l'information (TI) — seront terminés en 2013-2014. Ces audits ont confirmé la saine gestion des ressources que les contribuables nous confient. Le nouvel ombudsman de la CCN, Ellen Fry, a déposé son premier rapport annuel, qui fait état de 178 communications reçues du public en 2012. La majorité (158) a été dirigée vers les services à la clientèle de la CCN pour résoudre les questions soulevées. Quatre plaintes ont fait l'objet d'une enquête de l'ombudsman; toutes ont été résolues.

Dans son budget de mars 2013, le gouvernement fédéral a annoncé que la responsabilité de promouvoir la capitale sera transférée de la CCN à Patrimoine canadien et, avec elle, les membres de l'équipe extrêmement talentueuse de la Division de l'expérience de la capitale. Nous sommes tous fiers de l'excellent travail que la CCN a accompli ces 25 dernières années pour animer la capitale, et nous savons que cette équipe continuera d'organiser des activités qui feront vivre des expériences uniques aux résidents comme aux visiteurs.

La modification de son mandat permet à la CCN de se concentrer sur son rôle initial de gardienne, de planificatrice et d'intendante de la région de la capitale du Canada, rôle qui est le sien depuis plus de 50 ans. Quantité d'occasions nous attendent — et des défis, bien entendu. Heureusement, notre travail des dernières années nous a préparés aux deux; nous avons misé sur une approche de partenariat qui tisse des liens plus étroits avec les intervenants et qui crée de nouvelles façons de continuer à offrir des services, et ce, de manière responsable sur le plan financier.

Je me réjouis de ce que l'avenir réserve à la CCN, alors que nous nous concentrons sur notre mandat de planification et d'intendance, et j'ai hâte de rendre compte de nos résultats à la fin de 2013-2014.

Le président,

Russell Mills



## Message du premier dirigeant

J'ai eu l'honneur d'être sollicité pour agir à titre de premier dirigeant après le départ de Marie Lemay en août dernier, et ce, durant une période fascinante de l'histoire de la capitale et de la CCN. Je suis ravi de dire que, devant bien des développements sur plusieurs fronts, la CCN a démontré une grande résilience et a maintenu le cap en restant centrée sur la réalisation de projets et l'offre de services de qualité aux résidents et aux visiteurs de la capitale du Canada.

Par exemple, après les vastes consultations publiques de 2011, et grâce à l'étroite collaboration avec les partenaires et les intervenants l'an dernier, nous sommes sur le point de déposer le plan de la capitale du Canada des 50 prochaines années. Ce plan, qui établit des stratégies à long terme liées à l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sera publié à la fin de 2013. En appui à la vision présentée dans le Plan de la capitale du Canada, la CCN a poursuivi le travail pour terminer deux plans directeurs : ceux de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la capitale.

Développer des relations est au cœur de tout ce que nous faisons : il ne saurait en être autrement pour que la capitale continue d'être importante aux yeux de la population canadienne. En collaboration avec les villes d'Ottawa et de Gatineau, l'an dernier, nous avons fait progresser le dossier du transport durable de la région de la capitale; nous avons conclu une entente d'utilisation du sol pour la construction du réseau de train léger sur rail d'Ottawa et présenté le rapport définitif sur la stratégie interprovinciale de transport collectif intégré. Nos partenariats se sont aussi étendus au secteur privé, notamment pour la réalisation des quatre projets pilotes qui ont animé les berges du canal Rideau.

Comme c'est le cas pour toute entité publique, la CCN doit être consciente de ses responsabilités financières. Cela garantit sa santé financière à long terme, mais cela signifie aussi qu'elle peut offrir aux Canadiens et Canadiennes des services de grande qualité. L'an dernier, nous avons poursuivi la mise en œuvre de mesures d'économie dans le cadre du Plan d'action pour la réduction du déficit pour appuyer l'objectif du gouvernement d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2015. La CCN a également mis en œuvre sa stratégie de viabilité financière pour pouvoir continuer de se consacrer à son mandat avec les crédits dont elle dispose.

Le recentrage de notre mandat dans le budget fédéral de 2013 fera en sorte que la CCN demeurera responsable de l'intendance, de la gestion et de la conservation des terrains et des espaces verts de la capitale, y compris du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure, des résidences officielles, de la patinoire du canal Rideau, du vaste réseau de sentiers récréatifs et d'un important portefeuille de propriétés. Nous continuerons de faire des travaux de conservation du patrimoine, comme la rénovation du domaine Mackenzie-King entreprise l'an dernier.

À l'avenir, la promotion de la capitale relèvera de Patrimoine canadien, qui aura pour mandat de donner une vaste perspective nationale à des festivités telles que la fête du Canada et le Bal de Neige. Je remercie et félicite l'équipe d'Expérience de la capitale qui migre de la CCN vers Patrimoine canadien dans le cadre de cette transition. Ses membres ont été des collègues inspirants et nous avons hâte de continuer à travailler avec eux en tant que partenaires.

Je dois aussi remercier tout le personnel de la CCN pour le dévouement, l'attention et la détermination dont il a fait preuve toute l'année. Au fur et à mesure que nous réaliserons notre mandat de planification et d'intendance, nos efforts collectifs feront en sorte que le Canada continuera de profiter des avantages d'une région de la capitale de classe mondiale.

Le premier dirigeant,

Jean-François Trépanier, CPA, CA

---

# Retour sur le passé : faits saillants de l'année

---

Deux orientations stratégiques ont guidé les actions de la CCN durant l'année : créer une région de la capitale dynamique et durable qui inspire les Canadiens et Canadiennes; et faire connaître l'importance de la capitale à toute la population du Canada.

Dans la poursuite de ces objectifs, la CCN a mis de l'avant certains programmes et services dans trois grands secteurs d'activité : planification de la capitale, intendance et protection de la capitale, et expérience de la capitale.

# 1



## Planifier à long terme

**La planification de la capitale** Il faut avoir une vision nette et planifier avec soin pour s'assurer que la région de la capitale du Canada demeure un endroit riche de sens et inspirant pour des générations à venir. L'an dernier, la CCN a poursuivi ses travaux visant à prévoir les besoins de la région de la capitale du Canada d'ici un demi-siècle : ce qu'il lui faudra pour continuer d'être accueillante, durable et à l'image des valeurs et des aspirations de tous les Canadiens et Canadiennes.

---

**Planification : mandat 2012-2013** La CCN voit à ce que les immeubles, les infrastructures et les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada continuent de répondre aux besoins du gouvernement du Canada, tout en inspirant la population du pays et en reflétant le rôle et l'importance de la capitale nationale. L'an dernier, ce large mandat est allé de l'embellissement des berges de la capitale à l'établissement des bases du transport durable, en passant par la mise au point de la vision à long terme pour la capitale de demain.

---



## Un horizon à long terme : le Plan de la capitale du Canada

En 2012-2013, la CCN a poursuivi ses travaux liés à « Horizon 2067 », le plan de la capitale du Canada des 50 prochaines années. Le Plan de la capitale du Canada renouvelé — qui sera terminé à la fin de 2013 — fournira un cadre stratégique prescrivant la meilleure façon de conserver et d’embellir les caractéristiques essentielles de la capitale du Canada en tant que siège du gouvernement, symbole national et lieu de rencontre national.

La CCN a également avancé dans l’élaboration de plusieurs autres documents de planification importants au cours de la dernière année. Elle a tenu des consultations sur le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* et le travail sur le Plan directeur des terrains urbains de la capitale s’est poursuivi. On coordonnera avec soin les stratégies de ces plans directeurs et celles de « Horizon 2067 » pour s’assurer de la cohérence et de la clarté du cadre de planification de la capitale.

## L’animation des berges

Les berges de la rivière des Outaouais et du canal Rideau continueront de jouer un rôle important dans le devenir de la région de la capitale, car ce sont des lieux où les gens se rencontrent et vivent des expériences nouvelles. Quatre projets pilotes ont été réalisés le long du canal l’été dernier dans le cadre d’un effort visant à animer les berges. Choisis parmi de nombreuses propositions valables et pratiques soumises par des entreprises et des organismes sans but lucratif de la région, les projets retenus comprenaient 8 Locks’ Flat, un



Dans le but d’orienter son travail vers l’atteinte des objectifs établis dans « Horizon 2067 », la CCN élabore également un plan d’action décennal qui cible trois priorités pour la prochaine décennie : mettre en valeur la rivière des Outaouais, cœur de la capitale; prolonger et renouveler le boulevard de la Confédération afin d’élargir sa fonction de parcours d’honneur pour inclure un itinéraire de la découverte; et jeter les bases d’un réseau écologique dans la région de la capitale du Canada.



Quatre-vingt-seize pour cent des gens ont affirmé que les projets pilotes réalisés le long du canal Rideau ont contribué à rendre le cœur de la capitale plus dynamique, et plus de 90 p. 100 se sont dits satisfaits de leur expérience générale. Plus de 80 p. 100 des usagers s'entendaient pour dire que ces endroits incitaient les gens à fréquenter les berges du canal Rideau plus souvent et à y rester plus longtemps.

bistro et une plage temporaires s'inspirant d'une plage urbaine créée le long de la Seine à Paris; et le « Pop Up Patios », une terrasse où les visiteurs pouvaient déguster des plats gastronomiques et de la bière artisanale. Les résultats d'un sondage ont révélé qu'environ 96 p. 100 des répondants ont affirmé que ces endroits contribuaient à rendre le cœur de la capitale plus dynamique, tandis que 90 p. 100 étaient satisfaits de leur expérience générale. Plus de 80 p. 100 des usagers s'entendaient pour dire que ces endroits incitaient les gens à fréquenter les berges du canal Rideau plus souvent et à y rester plus longtemps.

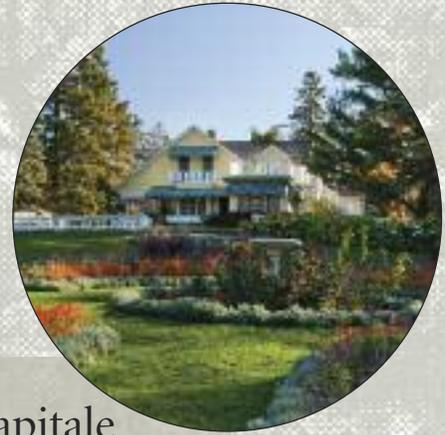
On a également terminé un concept visionnaire des berges de la rivière des Outaouais, un projet de partenariat qui engage la participation de la CCN et met en lumière des recommandations sur la réhabilitation de la pointe Nepean et du secteur riverain longeant la promenade Lady-Grey. La Ville de Gatineau est allée de l'avant avec son plan des berges de la rivière des Outaouais sur la rive gatinoise en vue d'en améliorer les aspects visuel et fonctionnel. La CCN collabore avec la Ville de Gatineau, car elle sera responsable de l'approbation de l'utilisation du sol et des détails relatifs à l'entretien des terrains fédéraux et aux activités qui peuvent y avoir lieu en vertu de cette initiative stratégique.

## Un milieu de vie exceptionnel

La CCN étant la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale du Canada, elle s'associe aux villes d'Ottawa et de Gatineau pour approuver des projets qui nécessitent l'utilisation de terrains fédéraux, dont plusieurs qui auront un effet direct sur la vie des gens qui habitent la capitale. De concert avec Parcs Canada, la CCN travaille avec la Ville d'Ottawa au réaménagement du parc Lansdowne pour assurer l'intégration de son paysage et des terrains fédéraux adjacents qui longent le canal Rideau. En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), la CCN continuera également de faciliter les travaux de réhabilitation en cours dans la Cité parlementaire.

En 2013, la CCN a donné l'approbation fédérale aux concepts préliminaires de cinq stations de transport collectif qui seront situées sur des terrains fédéraux, et elle a établi un protocole d'entente concernant l'accès à ses propriétés qui seront touchées pendant la construction. La CCN a également aidé au développement du nouveau réseau de train léger sur rail d'Ottawa, lequel prévoit la construction d'un tunnel long de 2,4 kilomètres traversant le cœur du centre-ville; plusieurs propriétés de la CCN seront touchées. De concert avec la Ville d'Ottawa et la Société de transport de l'Outaouais, en collaboration avec la Ville de Gatineau, on a rendu public le rapport définitif sur la Stratégie interprovinciale de transport collectif. Cette stratégie, élaborée conjointement, reflète l'engagement de tous les partenaires envers le transport durable. La CCN continuera de travailler avec ses partenaires à une meilleure intégration des réseaux de transport collectif des deux villes.

# 2



## Voir au bon entretien de la capitale

**L'intendance et la protection de la capitale** Du parc de la Gatineau à la Ceinture de verdure, la région de la capitale du Canada couvre plus de 400 kilomètres carrés de territoire où l'on trouve des forêts, des fermes, des parcs et des sentiers. On y trouve aussi des paysages culturels et patrimoniaux uniques : des structures et des édifices créés par les générations qui nous ont précédés mettent en lumière les récits et les traditions de notre pays. Tout cela doit être entretenu et protégé pour que les prochaines générations de Canadiens et Canadiennes en profitent, une responsabilité que la CCN est fière d'endosser.

**Intendance : mandat 2012-2013** À titre d'intendante des terrains et des biens immobiliers fédéraux, la CCN a la responsabilité de réhabiliter, de gérer et de protéger les précieux biens culturels et patrimoniaux de la région de la capitale, tout en veillant à ce que les générations d'aujourd'hui et de demain y aient accès. La CCN est aussi responsable de promouvoir, de protéger et d'entretenir les nombreux parcs urbains et espaces verts de la région de la capitale.

## La protection des espaces naturels de la région de la capitale

La conservation des terrains fédéraux et du patrimoine naturel du Canada est le fondement de la longue tradition d'intendance de la CCN. Au cœur de la capitale, les travaux de décontamination des sols se poursuivent aux plaines LeBreton. À ce jour, la moitié des sites identifiés ont été décontaminés; les autres le seront d'ici la fin de 2013-2014. En matière de durabilité, par exemple, la CCN réutilise les sols excavés des plaines LeBreton pour corriger certains problèmes à l'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge, dans la Ceinture de verdure, une approche novatrice qui fera épargner environ 8,8 millions de dollars de crédits parlementaires.

En 2012-2013, on a continué le travail sur le plan de conservation du parc de la Gatineau, qui établit clairement les priorités en matière de protection de la diversité, de l'intégrité et de la durabilité des écosystèmes du Parc. L'an dernier, la CCN a lancé un projet de restauration écologique à l'un des nombreux sites d'escalade du fragile escarpement d'Eardley dans le but de réduire l'érosion et de restaurer l'habitat de plusieurs espèces végétales en péril. On a également mis au point des stratégies de gestion des espèces envahissantes au parc de la Gatineau, sur les terrains urbains et dans le Ceinture de verdure.

À l'hiver 2013, après deux grosses tempêtes, 127 bénévoles dévoués ont consacré plus de 1 770 heures de leur temps à ramasser des débris et à émonder les arbres endommagés pour assurer l'accès aux sentiers du parc de la Gatineau. Ces circonstances ont révélé l'importance que les gens d'ici accordent aux biens naturels de la capitale.

La CCN a continué d'accroître la biodiversité de la Ceinture de verdure en 2012-2013 en restaurant les dunes de la forêt Pinhey. Grâce à l'enlèvement de la végétation qui empiète, ce projet ouvrira éventuellement près d'un demi-acre d'habitat en milieu dunaire, facilitant ainsi le rétablissement de l'écosystème des dunes et la survie de la cicindèle blanche, une espèce rare dans la région.

## L'entretien des biens patrimoniaux de la région de la capitale

Le rôle d'intendante de la CCN inclut l'entretien d'un important portefeuille de biens immobiliers, dont les résidences officielles de la région de la capitale, lesquelles sont parmi les plus anciennes et les plus précieuses œuvres architecturales du patrimoine de la région. Durant l'exercice 2012-2013, la CCN a lancé nombre de projets, conformément à sa responsabilité d'entretenir et de rénover les résidences des dirigeants officiels du Canada et d'en améliorer la salubrité et la sécurité.

Le réaménagement du domaine Mackenzie-King s'est poursuivi; la rénovation des bâtiments de Kingswood est presque terminée, et l'aménagement paysager des propriétés de Kingswood et de Moorside est commencé. On est à élaborer différents outils d'interprétation (y compris des expositions intérieures revisitées ainsi que des panneaux de signalisation et d'interprétation extérieurs) dans le but de faire vivre aux visiteurs une toute nouvelle expérience. Ces outils seront fin prêts pour le 75<sup>e</sup> anniversaire du parc de la Gatineau en 2013. Plus tard durant cet exercice financier, on terminera aussi les travaux visant à donner un accès universel à certains secteurs du Domaine.

La rénovation du domaine Mackenzie-King avance rondement. On prévoit rouvrir le secteur de Kingswood à l'occasion des festivités du 75<sup>e</sup> anniversaire du parc de la Gatineau en 2013.



Des bénévoles ont donné 1 776 heures de leur temps pour aider à nettoyer le parc de la Gatineau et rouvrir les sentiers après deux tempêtes hivernales ayant fait des dommages.

# 3

## Fêter et explorer

**L'expérience de la capitale** La région de la capitale est un endroit où découvrir l'histoire, vivre la culture et rencontrer des gens du pays et du monde entier. C'est ici que prend racine la fierté canadienne et que s'exprime la solidarité qui nous lie. Des activités spéciales et de commémoration aux approches interactives d'interprétation, la région de la capitale a été animée et vivante l'an dernier.

**Expérience de la capitale : mandat 2012-2013** Pour susciter le sentiment de fierté et d'attachement des Canadiens et Canadiennes envers la capitale, la CCN a eu la responsabilité, au fil des 25 dernières années, d'organiser des fêtes et des activités d'envergure, comme la fête du Canada et le Bal de Neige, et d'offrir des services de commémoration, d'interprétation et d'éducation, lesquels ont aidé les gens du Canada à mieux connaître le patrimoine, les gens, la géographie et les institutions du pays. La CCN les incite aussi à profiter du plein air et à explorer les sites naturels uniques de la capitale.



## Les symboles d'importance national

Rappeler le souvenir de gens et d'évènements importants a été, pour la CCN, une façon de veiller à ce que la culture et les symboles canadiens soient présents partout dans la capitale en 2012-2013. On a notamment renommé la promenade de l'Outaouais « promenade de Sir-John-A.-Macdonald » et l'on a souligné des évènements comme la guerre de 1812 et le jubilé de diamant de la reine en pavosant le boulevard de la Confédération de bannières. Aussi, la CCN a demandé une fois de plus aux élèves de concevoir une bannière pour la capitale. Le concours national de bannières pour les élèves « Hissez vos voix! » de 2012 a reçu plus de 1 100 propositions sur des thèmes comme les paysages du Canada, le multiculturalisme, la paix et le souvenir, la nature et l'environnement. Sept bannières gagnantes ont été produites et installées au parc Major's Hill.

L'an dernier, la CCN a travaillé avec des partenaires en vue d'ériger quatre nouveaux monuments dans la capitale : le Monument de la Marine royale canadienne, le Monument aux pompiers canadiens, des éléments commémoratifs sur les animaux en temps de guerre (un hommage aux innombrables animaux qui ont travaillé aux côtés des soldats des Forces canadiennes) et le Monument dédié aux diplomates décédés dans l'exercice de leurs fonctions (une œuvre d'art offerte par la Turquie qui honore la mémoire des fonctionnaires décédés dans l'exercice de leurs fonctions à l'étranger).

## L'organisation d'activités exceptionnelles

L'histoire et les symboles du Canada ont aussi été bien en évidence pendant les activités vedettes que la CCN a coordonnées en 2012-2013. Plus de 350 000 personnes ont célébré la fête du Canada dans la capitale en 2012, tandis que 10,5 millions ont suivi les festivités à la télévision, à la radio ou en ligne. Les activités de cette journée ont souligné des évènements comme le bicentenaire de la guerre de 1812, le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Garde côtière canadienne et le centenaire du Stampede de Calgary.



Le concours national de design du futur monument de la guerre de 1812 a pris fin en mars 2013; on a demandé à six artistes de soumettre un concept en vue de la sélection finale. Le monument sera inauguré au terme de l'année du bicentenaire de la guerre de 1812, en 2014.

Le 35<sup>e</sup> Bal de Neige a lui aussi souligné des jalons de notre histoire, dont le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Expédition canadienne dans l'Arctique, le 400<sup>e</sup> anniversaire du voyage de Champlain et la mission du commandant Chris Hadfield à bord de la Station spatiale internationale. Le succès qu'a connu le modèle d'affaires axé sur le partenariat de 2012 a eu des répercussions positives l'an dernier; en tout, 92 partenaires de la programmation des secteurs privé, public et sans but lucratif se sont associés au Bal de Neige pour fêter les traditions hivernales du Canada.

Le spectacle son et lumière primé *Mosaïka : le Canada raconté par son peuple*, a été présenté pour une troisième saison. Environ 275 000 personnes l'ont vu, une hausse de 12 p. 100 par rapport à 2011. Toutefois, le fait que 86 p. 100 des spectateurs aient affirmé que le spectacle avait accru leur fierté d'être canadien est peut-être un meilleur indicateur de son succès.



Grâce au développement d'applications pour téléphone intelligent et au déploiement d'interprètes munis d'un iPad au cœur de la capitale, la CCN a pu établir une communication plus directe avec les visiteurs plus jeunes et plus branchés.

## Le recours aux technologies pour communiquer avec les visiteurs

Pour faire vivre aux visiteurs de la capitale une expérience encore plus riche, la CCN a déployé de nouvelles technologies et des applications de médias sociaux pour communiquer directement avec les jeunes et les visiteurs qui sont plus branchés.

En juin 2012, la CCN a lancé une nouvelle application pour téléphone intelligent qui permet aux gens de faire une visite à pied, autonome et personnalisée du cœur de la capitale. On a de plus posté des agents d'information de la CCN munis d'un iPad le long du boulevard de la Confédération et sur la colline du Parlement; ainsi, les visiteurs peuvent obtenir immédiatement et sur place des renseignements sur la capitale et son histoire. La CCN a aussi mis en place des zones Wi-Fi dans des secteurs très fréquentés par les piétons — comme la colline du Parlement, le parc Major's Hill et le parc Jacques-Cartier — pour que les Canadiens et Canadiennes puissent avoir accès à des contenus en ligne pertinents à différents lieux et points d'intérêt partout dans la capitale.

## Des activités de plein air invitantes

L'an dernier, la CCN a vivement encouragé les Canadiens et Canadiennes à découvrir les cadres naturels caractéristiques et les attraits aménagés au-delà du centre-ville de la capitale, notamment le parc de la Gatineau et autres espaces verts, des sites comme la patinoire du canal Rideau et les nombreux sentiers et pistes cyclables de la région.

Le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau a accueilli plus de 121 000 personnes en 2012-2013. Le nombre de visites aux plages et aux aires de camping du Parc a augmenté par rapport à 2011, et plus de 11 000 visiteurs ont profité des activités proposées durant le Coloris automnal. Plus de 5 900 skieurs ont acheté le laissez-passer pour la saison hivernale. Ils ont eu droit à 1 112 jours de ski dans d'excellentes conditions, ce qui représente une hausse par rapport aux 5 500 laissez-passer vendus et aux 88 jours de ski de l'année précédente. Au cœur de la capitale, la patinoire du canal Rideau a été ouverte pendant 38 jours durant sa 43<sup>e</sup> saison; on y a enregistré environ 22 000 visites par jour comparativement à 17 000 l'an dernier.

Environ 86 p. 100 des usagers se sont dits d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation voulant que la patinoire du canal Rideau contribue à l'importance de la capitale, tandis que 87 p. 100 des visiteurs ont déclaré être d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé selon lequel la patinoire du canal Rideau a enrichi leur visite de la capitale.

L'été 2012 a marqué la deuxième saison du programme de vélos en libre-service BIXI, dont l'offre a été étendue à 25 stations — soit 15 de plus qu'en 2011 — et à 250 vélos. Ainsi, le nombre de déplacements à BIXI a atteint 44 335 en 2012, comparativement à 21 525 en 2011. La CCN prévoit transférer ce programme aux partenaires ou au secteur privé d'ici la fin de la saison de vélo 2015, au plus tard.



Patinoire du canal Rideau



Éléments commémoratifs sur les animaux en temps de guerre



Monument aux pompiers canadiens



Parc de la Gatineau



Promenade de Sir-John-A.-Macdonald



Monument de la Marine royale canadienne

---

# Regard vers le futur : quel sera l'avenir de la capitale

---

La capitale est le siège du gouvernement, un lieu d'intérêt national, un endroit où travailler et vivre. Notre société et le monde changent. Dans ce contexte, la région de la capitale du Canada doit évoluer tout en restant fidèle à son histoire et en conservant son patrimoine.

Dans les années à venir, la CCN aura toujours pour rôle de maintenir un équilibre en concrétisant la vision d'une région de la capitale moderne de classe mondiale à la fois proche de ses traditions et prête pour l'avenir. C'est ce qu'a fait la CCN en 2012-2013 en mettant l'accent sur d'importants projets d'infrastructure, le transport durable et la planification à long terme, des préoccupations qui continueront d'être de plus en plus importantes au fur et à mesure que la région de la capitale devient plus durable, plus intégrée et plus technologique.

## RÉALISER SON MANDAT

Le dernier budget fédéral donne à la CCN l'occasion de se concentrer sur les activités qui sont au cœur de son mandat depuis 1959 : agir à titre de planificatrice et de visionnaire de la capitale, et comme intendante du patrimoine et des biens naturels et culturels de la capitale. Et cela survient à un moment opportun pour la CCN, car la société d'État est sur le point de terminer le Plan de la capitale du Canada (« Horizon 2067 »), qui sera sa feuille de route pour s'acquitter de ce mandat plus centré. L'objectif de la CCN demeure ce qu'il a toujours été : créer une région de la capitale dynamique et durable qui inspire tous les Canadiens et Canadiennes. Pour ce faire, elle verra à réaliser trois principaux objectifs :

- Bâtir la capitale en s'assurant que les terrains fédéraux sont utilisés à leur plein potentiel, de sorte qu'ils ajoutent à l'importance et au patrimoine de la capitale.
- Relier les sites, les expériences et les lieux de rencontre en mettant l'accent sur le cœur du centre-ville et sur les berges de la rivière des Outaouais et du canal Rideau.
- Entretenir et protéger les milieux naturels et les biens immobiliers d'importance nationale pour les générations actuelles et futures.

## FAIRE LA TRANSITION

Dans le cadre du mandat plus ciblé de la CCN, exposé dans le budget fédéral de 2013, les activités relevant d'Expérience de la capitale — mises à part celles liées au plein air — seront transférées à Patrimoine canadien dans les mois qui viennent. Ce transfert des responsabilités liées à l'organisation, à la commandite et à la promotion des manifestations, des fêtes et des activités de commémoration est une opération complexe. Pour que cette transition soit réussie et sans faille, la CCN continuera de faire le travail jusqu'à ce que les programmes, les services et le savoir-faire d'Expérience de la capitale aient migré avec succès vers Patrimoine canadien. On prévoit que ce processus sera terminé d'ici le 30 septembre 2013.

## UNE VISION VIVANTE

La région de la capitale que nous connaissons aujourd'hui est le résultat direct des plans du passé. Les temps ont changé, la région aussi, et une nouvelle vision est nécessaire pour aller de l'avant. Grâce à l'achèvement de « Horizon 2067 » et d'autres documents de planification importants, la CCN élaborera cette vision en 2013, une vision qui projette l'embellissement à long terme des terrains fédéraux, l'animation des berges de la région de la capitale et la durabilité du transport, et qui assure la protection des espaces naturels et la conservation des lieux patrimoniaux.

La concrétisation de cette vision doit tenir compte des réalités économiques. La CCN doit continuer d'être consciente de ses responsabilités financières, de trouver des façons de faire des affaires, de conclure de nouveaux partenariats et de simplifier ses processus. En faisant bon usage de la technologie et d'autre matériel, on peut faire des gains d'efficacité — et des économies — tout en continuant d'offrir des services de qualité. La CCN doit aussi continuer d'être une bonne partenaire dynamique pour des projets qui ont un effet direct sur la région de la capitale, en reconnaissant les exigences et les objectifs des nombreux ordres de gouvernement et intervenants qui ont intérêt à ce que la région de la capitale soit prospère.

La région de la capitale du Canada connaît de nombreux changements pour faire face aux besoins et aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. En allant de l'avant, la CCN s'appuiera sur son mandat de planification et d'intendance, créant des structures et des cadres pour mieux s'en acquitter, dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes et en tant qu'organisme responsable de bâtir une capitale de classe mondiale dont profiteront les générations à venir.

# La gouvernance

## LOI HABILITANTE

La *Loi sur la capitale nationale* (L.R.C. 1985, ch. N-4) définit le mandat et les pouvoirs de la CCN. En outre, elle établit la composition de son conseil d'administration.

## MISSION

Susciter un sentiment de fierté par l'entremise de la région de la capitale du Canada.

## MANDAT

La CCN est une société d'État fédérale créée en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Sa mission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi*, se lit comme suit :

- établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens et Canadiennes.

La *Loi sur la capitale nationale* donne à la CCN le pouvoir de coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada en matière d'organisation, de commandite ou de promotion d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale du Canada. La CCN approuve également le concept d'immeubles et l'utilisation du sol, de même que toute modification à l'usage des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, en plus de gérer et d'entretenir les biens immobiliers et les résidences officielles de la région de la capitale nationale.

Le 21 mars 2013, le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget que le mandat de promotion de la région de la capitale nationale sera transféré de la CCN à Patrimoine canadien. La *Loi n° 1 sur le Plan d'action économique de 2013* modifie la *Loi sur la capitale nationale* de façon à transférer à Patrimoine canadien certaines fonctions liées à l'organisation, à la commandite ou à la promotion des activités publiques dans la région de la capitale du Canada. Suivant l'entrée en vigueur de la *Loi*, ce transfert prendra effet le 30 septembre 2013. Le mandat de la CCN reste de concevoir des plans d'aménagement, de conservation et d'amélioration de la région de la capitale nationale et de concourir à leur réalisation pour veiller à ce que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada reflètent son importance nationale.

## OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES AU PUBLIC

À titre de société d'État, la CCN est assujettie au régime de responsabilisation énoncé à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires étrangères, qui a été désigné ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*.

## ÉVALUATION INDÉPENDANTE

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue chaque année l'audit indépendant des états financiers de la CCN. En outre, le vérificateur général entreprend un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. L'examen spécial réalisé en 2007 n'a décelé aucune lacune importante dans les systèmes et les pratiques de la CCN. Le vérificateur général a formulé 10 recommandations. Les principaux domaines de recommandations, dont la plupart ont été mises en œuvre, étaient liés à la planification, à la gouvernance, à la planification stratégique et à la gestion des risques ainsi qu'à la planification des ressources humaines. La CCN rend compte régulièrement des progrès accomplis à son comité d'audit.

## PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes suivants guident la CCN dans son rôle de planificatrice et d'intendante de la région de la capitale du Canada.

### RESPONSABILISATION

La CCN s'engage à servir le public avec fierté et à être responsable et respectueuse en exerçant une gestion financière prudente.

### CLARTÉ

La CCN établit des priorités claires et s'engage à créer une vision commune de la région de la capitale du Canada pour tous les Canadiens et Canadiennes.

### INTÉGRITÉ

La CCN interagit de façon honnête, respectueuse et juste avec les clients, les partenaires et le public.

### OUVERTURE ET TRANSPARENCE

L'objectif de la CCN consiste à exercer ses activités d'une façon ouverte, transparente, inclusive et dans un esprit de collaboration. Dans cette optique, elle consulte les intervenants et le public, organise des réunions publiques du conseil d'administration, publie des rapports financiers trimestriels, dépose son plan d'entreprise et son rapport annuel au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires étrangères et maintient une approche opérationnelle flexible.

### LEADERSHIP ET INNOVATION

La CCN accorde de l'importance à la création et à l'innovation fondées sur les connaissances et la recherche. Elle agit constamment de façon proactive pour trouver des solutions aux problèmes et donner l'exemple.

## PILERS ORGANISATIONNELS

Des initiatives courantes, liées à ses piliers organisationnels, sont au cœur de tout que la CCN accomplit. Les deux piliers sont intégrés à la culture de la CCN.

### LES GENS D'ABORD

La santé d'une organisation est solidement ancrée dans sa main-d'œuvre. La CCN s'engage à créer un milieu de travail stimulant et enrichissant pour ses employés. Elle s'engage aussi à faire en sorte que sa main-d'œuvre soit représentative. Dans ses échanges avec le public, la CCN s'efforce d'être une organisation ouverte et transparente et d'atteindre l'excellence en matière de service à la clientèle et de participation populaire.

### BÂTIR UNE CAPITALE PLUS VERTE

À titre d'intendante des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, la CCN s'est engagée à contribuer à bâtir une capitale plus verte par le truchement de sa stratégie environnementale et de son appui à des pratiques environnementales judicieuses.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### STRUCTURE

La CCN est dirigée par un conseil d'administration de 15 membres, constitué d'un président, d'un premier dirigeant et de 13 autres personnes, dont cinq qui résident ordinairement dans la région de la capitale du Canada. De ces cinq, trois doivent demeurer en Ontario, dont au moins deux à Ottawa, et deux doivent résider au Québec, dont au moins un dans la partie de Gatineau située à l'ouest de la rivière Gatineau. Les huit autres membres constituent un échantillon représentatif de la population des autres régions du Canada.

### COMPOSITION

Le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Leur nomination est coordonnée par le Bureau du Conseil privé, au nom du cabinet du premier ministre. Les 13 autres membres sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Au nom du conseil d'administration de la CCN, le président conseille le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale* et le directeur des nominations du cabinet du premier ministre quant au choix des membres du conseil. Un membre dont le mandat est expiré continue de siéger au conseil jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

### ORIENTATION

Tous les nouveaux membres du conseil assistent à un exposé sur la reddition de comptes, la structure des rapports hiérarchiques et les règlements administratifs. On les renseigne sur les programmes de la CCN et ils rencontrent la haute direction pour passer en revue les questions d'actualité. En outre, ils reçoivent un exemplaire des lignes directrices fédérales et des documents connexes

sur la gouvernance des sociétés et ils prennent part à une séance d'information sur les rôles et les responsabilités, la déontologie et les conflits d'intérêts.

## RESPONSABILITÉS

Le conseil d'administration est responsable :

- de la surveillance de haut niveau de la CCN et de l'orientation stratégique;
- de voir à la protection et à l'utilisation efficace des ressources institutionnelles;
- de surveiller et d'examiner le rendement et les risques institutionnels.

## RELATIONS AVEC LA DIRECTION

Les réunions du conseil commencent par la présentation du rapport d'activité du premier dirigeant pour mettre les membres au courant des dossiers en cours et des nouveaux projets. Le conseil participe pleinement à la planification stratégique de la CCN. Il tient sa propre séance de réflexion annuelle, à laquelle participent les cadres supérieurs, et il donne une orientation au plan d'entreprise du prochain exercice. En outre, il examine quatre fois par année le rendement de la CCN par rapport au plan d'entreprise et on l'informe des principaux risques auxquels l'organisme est confronté. Enfin, il approuve ce plan d'entreprise ainsi que le rapport de rendement et les états financiers de fin d'exercice, qui servent à la rédaction du rapport annuel, avant le dépôt de ces documents au ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*.

## RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET CHARTES

La *Loi sur la capitale nationale* autorise le conseil à adopter des règlements administratifs pour la conduite et la gestion de ses activités et aux fins de l'application des dispositions de la *Loi*. Les règlements administratifs donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission ainsi que d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires.

## RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS

Le conseil s'assure de communiquer efficacement avec le gouvernement, les intervenants et le public. Il le fait de différentes façons. Par exemple, par l'entremise du plan d'entreprise et du rapport annuel, la CCN informe le gouvernement et la population canadienne de ses plans, de ses réalisations et de ses défis. De plus, le conseil tient des séances publiques pendant l'année. L'assemblée annuelle publique donne aux gens l'occasion de s'informer des dernières réalisations de la CCN, de ses projets et des plus récentes initiatives. Lors de l'assemblée, les gens peuvent faire part de leurs idées et de leurs commentaires directement aux membres du conseil. Les séances publiques du conseil sont diffusées en direct sur le Web. L'ordre du jour, le procès-verbal et des documents comme le rapport d'activité du premier dirigeant sont également affichés sur le site Web de la CCN.

## ÉVALUATION DU RENDEMENT

Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance et des conseils d'administration, le conseil de la CCN s'est autoévalué en 2012, en tenant compte de facteurs courants, comme l'accès du conseil à l'information dont il a besoin et la qualité de ses discussions. Les résultats ont été très positifs. L'équipe de la haute direction a également évalué le conseil à la demande de ce dernier; elle a jugé, elle aussi, qu'il avait donné un très bon rendement.

## INDÉPENDANCE

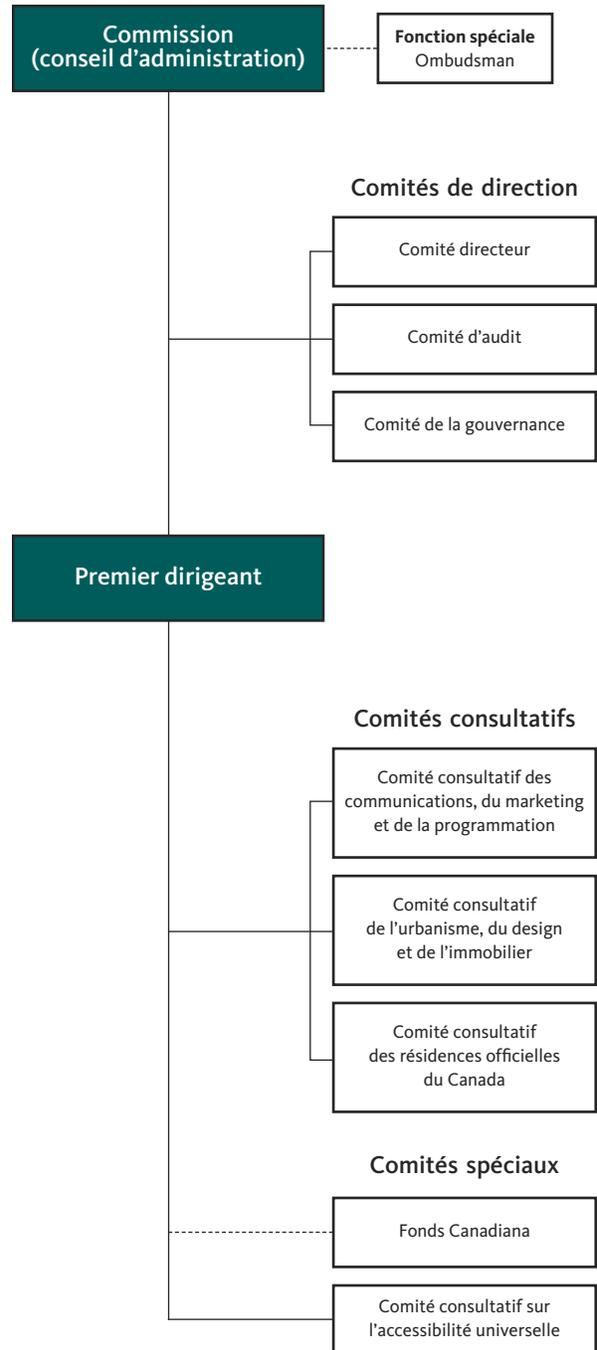
Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence et prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la société d'État, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils régissent les affaires selon les dispositions d'un règlement administratif visant à prévenir les conflits d'intérêts et ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent. Tous les nouveaux membres doivent lire la *Loi sur les conflits d'intérêts* et indiquer qu'ils en comprennent les principes. En outre, les membres du conseil sont soumis à un code de conduite et à un code régissant les conflits d'intérêts.

## RÉALISATIONS

Durant l'exercice 2012-2013, le conseil d'administration a tenu quatre séances publiques, de même que cinq séances à huis clos, cinq conférences téléphoniques à huis clos, une conférence téléphonique publique et 30 votes électroniques (notamment sur des projets requérant l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design). En outre, il a pris part à sa cinquième séance de réflexion annuelle en septembre 2012.

Au nombre de ses activités de l'an dernier, le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel, les états financiers, le plan d'entreprise et les budgets de la CCN, des projets de design et d'utilisation du sol et des ententes contractuelles, dont voici les points saillants :

- l'approbation de l'aliénation de terrains et de servitudes de la CCN à la Ville d'Ottawa pour le projet de réseau de train léger sur rail d'Ottawa;
- l'approbation des concepts préliminaires de cinq stations qui seront construites sur des terrains fédéraux dans le cadre du projet de réseau de train léger sur rail d'Ottawa;
- le choix de la Fondation Wesley Clover, dont la soumission a été retenue pour reprendre le bail de l'ancien parc équestre national de Nepean;
- l'approbation de l'emplacement du monument commémoratif de la guerre de 1812 sur la colline du Parlement;
- l'approbation du concept et du plan d'emplacement en vue de la construction d'un passage à niveau multifonctionnel (pour les piétons et les cyclistes) au-dessus du canal Rideau, entre le pont Pretoria et le pont de la rue Bank (à la hauteur de l'avenue Fifth).



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCN<sup>1</sup>  
AU 31 MARS 2013



**Russell Mills**  
Ottawa (Ontario)  
Président  
Du 29 avril 2012  
au 29 avril 2017

A B C 1 2 3



**Jean-François Trépanier**  
Gatineau (Québec)  
Premier dirigeant  
Du 25 septembre 2012  
jusqu'à ce qu'un nouveau  
premier dirigeant soit nommé

A B C 1 2 3



**Richard Aubry**  
Williamstown (Ontario)  
Du 30 juillet 2008  
au 29 juillet 2012

C



**Peter Burgener**  
Calgary (Alberta)  
Du 19 juin 2009  
au 18 juin 2013

B



**Jacquelin Holzman**  
Ottawa (Ontario)  
Du 15 novembre 2007  
au 14 novembre 2013

3



**Richard P. Jennings**  
Gatineau (Québec)  
Du 3 décembre 2007  
au 2 décembre 2013

2



**Eric D. MacKenzie**  
Fredericton  
(Nouveau-Brunswick)  
Du 5 mars 2007  
au 13 mars 2014

A 1



**Frieda Martselos**  
Fort Smith  
(Territoires du Nord-Ouest)  
Du 9 juin 2005  
au 25 mars 2013

1 3



**François Paulhus**  
Lac-Beauport (Québec)  
Du 1<sup>er</sup> novembre 2012  
au 31 octobre 2016

2



**Michael Poliwoda**  
Gatineau (Québec)  
Du 1<sup>er</sup> novembre 2012  
au 31 octobre 2016

2



**André Rioux**  
Sept-Îles (Québec)  
Du 18 juin 2008  
au 17 juin 2012

2



**Jason M. Sordi**  
Richmond Hill (Ontario)  
Du 30 avril 2007  
au 29 avril 2014

1 2 3



**Kay Stanley**  
Ottawa (Ontario)  
Du 21 juin 2012  
au 20 juin 2016

2



**Brent Stefanson**  
Winnipeg (Manitoba)  
Du 29 août 2008  
au 28 août 2012

2 3



**Robert Tennant**  
Ottawa (Ontario)  
Du 5 mars 2007  
au 13 mai 2014

B 3

## Comités de direction

- 1 Comité directeur
- 2 Comité d'audit
- 3 Comité de la gouvernance

## Comités consultatifs

- A Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation
- B Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier
- C Comité consultatif des résidences officielles du Canada

1. Les membres qui suivent ont également fait partie du conseil d'administration en 2012-2013 : Adel Ayad (jusqu'au 21 juin 2012), Hélène Grand-Maître (jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2012) et Korin Bobrow (jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2012). Marie Lemay a été la première dirigeante jusqu'en août 2012.

## MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2012-2013

En août 2012, Marie Lemay, première dirigeante depuis 2008, a quitté la CCN pour relever d'autres défis. Jean-François Trépanier, vice-président administratif des opérations, a été nommé premier dirigeant par intérim. La CCN prévoit qu'un nouveau premier dirigeant sera nommé avant la fin de 2013.

Trois nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration en 2012-2013 : Kay Stanley, Michael Poliwoda et François Paulhus. Ils ont remplacé les membres sortants qui suivent, dont le mandat s'est terminé l'an passé : Adel Ayad, Hélène Grand-Maitre et Korin Bobrow.

## COMITÉS

Trois comités de direction soutiennent directement le conseil d'administration et cinq comités consultatifs ou spéciaux conseillent la direction par l'entremise du premier dirigeant.

L'organigramme de la page 20 illustre les liens hiérarchiques entre le conseil et ses comités. La liste de membres des comités figure à l'annexe I.

### Comités de direction

**Le Comité directeur** se compose du président, du premier dirigeant et de trois autres membres nommés par le conseil, dont au moins un du Québec. Bien que le conseil d'administration puisse lui déléguer ses pouvoirs et fonctions, en pratique, il ne l'a pas fait. Le Comité directeur ne s'est pas réuni en 2012-2013.

**Le Comité d'audit** surveille la fonction d'audit interne de la CCN et étudie les examens spéciaux et les audits annuels des états financiers réalisés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Il supervise aussi la présentation de rapports d'information financière en s'assurant que les processus et les contrôles nécessaires sont en place pour permettre à la CCN d'atteindre ses objectifs, tout en garantissant le respect des normes d'intégrité et de comportement les plus rigoureuses.

**Le Comité de la gouvernance** examine les questions suivantes et, au besoin, formule des recommandations au conseil d'administration à leur sujet :

- la modification des règlements administratifs;
- les critères de sélection, les fonctions et les avantages du président, du premier dirigeant, des autres membres du conseil ainsi que des membres des comités;
- le mandat, le fonctionnement, le profil des compétences et l'évaluation du rendement du conseil et de ses comités;
- les avantages, les objectifs et l'évaluation du rendement du premier dirigeant;
- le mandat et le processus de sélection de l'ombudsman;
- les enjeux liés à la gouvernance en général.

### Comités consultatifs et comités spéciaux

La CCN recrute des experts reconnus des milieux professionnels, universitaires et des affaires du Canada pour siéger aux comités consultatifs et fournir des conseils techniques à la CCN et à d'autres organismes fédéraux et privés de la région de la capitale du Canada.

Les comités suivants apportent un point de vue national et une rigueur professionnelle :

**Le Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation** donne des conseils sur la programmation culturelle, le marketing, les commandites, les partenariats et les communications.

**Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils sur les plans et les politiques à long terme concernant l'utilisation des propriétés et des terrains publics de la région de la capitale du Canada, sur les projets de design relatifs à ces terrains fédéraux et sur des enjeux d'ordre immobilier.

**Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada** donne des conseils sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada.

**Le Fonds Canadiana** sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles.

**Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle** intègre les pratiques exemplaires d'accessibilité universelle et de design dans les projets de la CCN. Ce comité est composé d'experts de la collectivité et de membres du personnel de la CCN.

## L'OMBUDSMAN DE LA CCN

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN offre au public un moyen indépendant, confidentiel, impartial, juste et équitable de régler des plaintes lorsque tous les autres recours ont été épuisés. L'ombudsman peut intervenir ou enquêter quand il y a une raison de croire que les droits d'une personne ou d'un groupe de personnes ont été brimés — ou pourraient l'être — par une décision, une recommandation, une omission ou un geste commis par un membre du personnel ou une personne représentant la CCN. L'ombudsman dépose un rapport annuel public au président du conseil d'administration. On peut consulter le rapport de 2012 sur le site Web de l'ombudsman.

## RÉMUNÉRATION

Aux termes de la *Loi sur la capitale nationale*, le gouverneur en conseil fixe la rémunération versée au président, au premier dirigeant et aux autres membres du conseil.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013

Membres du conseil d'administration	Honoraire <sup>1</sup>	Indemnités journalières <sup>1, 2, 4, 5</sup>	Déplacements <sup>2, 3</sup>	Total	Présences						
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)	Séances du conseil 34,83 jours	Réunions des comités (de direction et consultatifs)					
						CD	CA	CG	CCUDI	CCCMP	CCROC
Richard Aubry	4 000	6 719	94	10 813	30,82	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2
Adel A. Ayad*	1 890	3 000	0	4 890	9,0	s.o.	1,0	s.o.	1,0	s.o.	s.o.
Korin Bobrow**	3 337	0	0	3 337	0	s.o.	0	s.o.	1,0	s.o.	s.o.
Peter Burgener	4 000	6 031	750	10 781	25,67	s.o.	s.o.	s.o.	2,5	s.o.	s.o.
Hélène Grand-Maitre**	3 337	5 750	0	9 087	23,67	s.o.	0,5	s.o.	s.o.	2,0	s.o.
Jacquelin Holzman	4 000	6 531	0	10 531	32,17	s.o.	s.o.	3,0	s.o.	s.o.	s.o.
Richard P. Jennings	3 000	7 438	0	10 438	29,5	s.o.	1,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Eric D. MacKenzie	4 000	7 281	1 125	12 406	34,33	0	s.o.	s.o.	s.o.	1,0	s.o.
Frieda Martselos	4 000	5 719	375	10 094	25,17	0	s.o.	2,5	s.o.	s.o.	s.o.
Russell Mills	9 400	43 438	0	52 838	33,5	0	2,0	3,0	3,5	1,5	1,0
François Paulhus†	663	938	0	1 601	5,33	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Michael Poliwoda†	663	1 719	0	2 382	9,17	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
André Rioux	4 000	5 938	750	10 688	28,83	s.o.	1,5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Jason M. Sordi	6 000	7 719	0	13 719	31,17	0	2,0	3,0	s.o.	s.o.	s.o.
Kay Stanley††	2 110	5 281	0	7 391	25,0	s.o.	1,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Brent Stefanson	4 000	5 250	500	9 750	20,33	s.o.	0,5	1,5	s.o.	s.o.	s.o.
Robert Tennant	4 000	6 500	0	10 500	29,67	s.o.	s.o.	3,0	2,5	s.o.	s.o.
<b>Total</b>	<b>62 400</b>	<b>125 252</b>	<b>3 594</b>	<b>191 246</b>							

1. Taux établi conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, arrondi au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage et, pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration. Elle ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.
4. Comprend la présence à des rencontres publiques et à huis clos du conseil d'administration et à la séance de réflexion du conseil.
5. Russell Mills est membre d'office des comités consultatifs et reçoit une indemnité journalière pour assister aux réunions ou participer à des déjeuners d'affaires.

**CD** : Comité directeur; **CA** : Comité d'audit; **CG** : Comité de la gouvernance; **CCUDI** : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier; **CCCMP** : Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation; **CCROC** : Comité consultatif des résidences officielles du Canada

\* jusqu'au 21 juin 2012    \*\* jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2012    † depuis le 2 novembre 2012    †† depuis le 21 juin 2012

La rémunération du président respecte les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État*. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 et 9 400 dollars, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 dollars pour sa participation aux séances du conseil et de ses comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve.

Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés pour assister ou participer aux séances ordinaires du conseil d'administration. Pour leur participation aux travaux des comités et l'exécution de tâches spéciales, ils reçoivent

des honoraires annuels établis par le gouverneur en conseil aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les honoraires se chiffrent entre 4 000 et 4 700 dollars, et l'indemnité journalière, à 375 dollars. Pour sa part, le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 dollars. Des indemnités journalières sont payées pour le temps consacré aux affaires de la CCN, conformément à la charte de l'organisme. Lorsqu'ils accomplissent des fonctions au nom de la CCN, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Ces dépenses varient d'un membre à l'autre, selon les responsabilités des comités auxquels ils siègent et la distance parcourue pour participer aux séances du conseil.

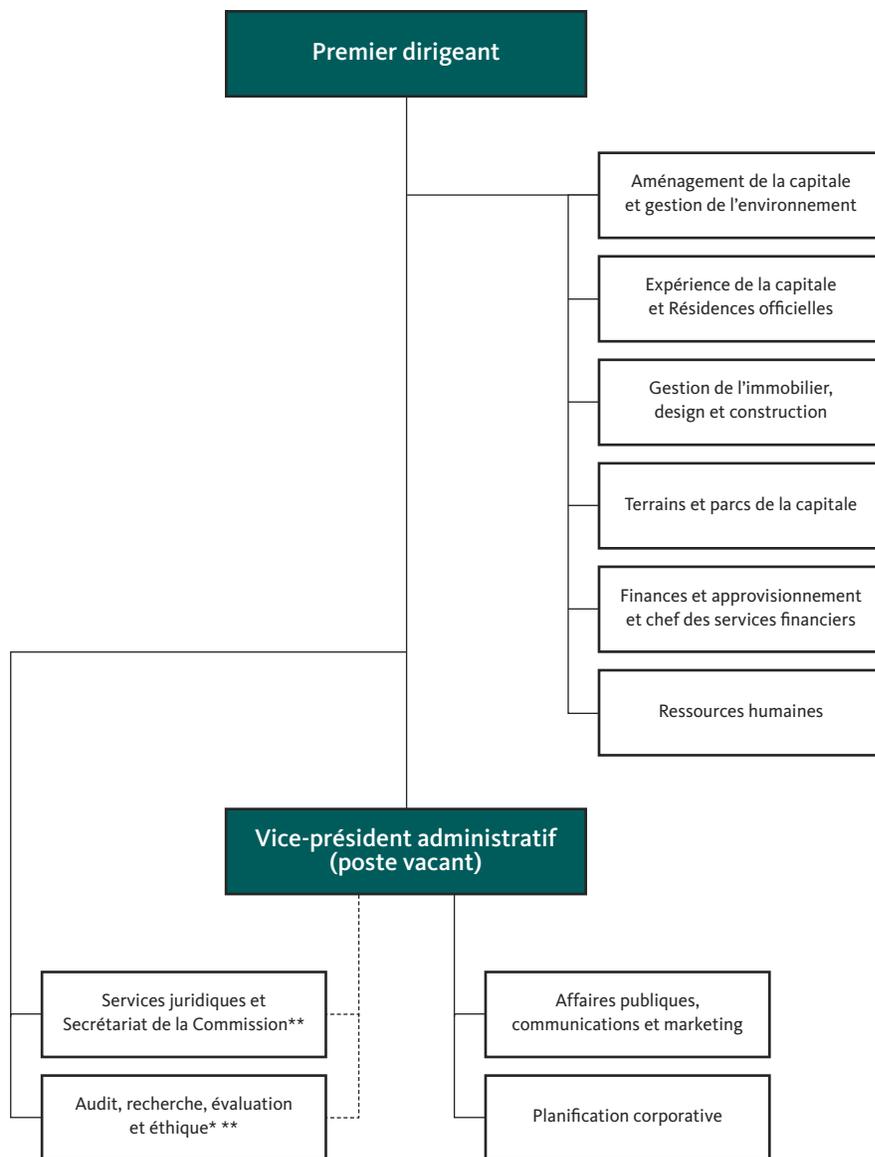
## ORGANIGRAMME DE LA CCN

Dans l'organigramme de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration du rendement et des activités de la CCN; il est appuyé par l'équipe de la haute direction qui représente toutes les directions de la CCN. Les directeurs sont responsables de voir au respect et à la gestion des politiques de la société d'État.

Le premier dirigeant et l'équipe de la haute direction, qui forment le Comité de la haute direction (CHD), se rencontrent deux fois par semaine pour examiner le travail en cours et les nouveaux projets. Le CHD

participe à la séance de réflexion annuelle avec le conseil d'administration, et il tient sa propre séance de réflexion lors de laquelle ses membres discutent des orientations à long terme, des priorités et des enjeux pour le plan d'entreprise.

Les directions accomplissent leur travail selon le protocole d'entente annuel conclu avec le premier dirigeant. Ce protocole établit les objectifs dont on a convenu et les mesures de rendement décrites dans le plan d'entreprise. Le suivi des résultats en lien avec ces objectifs se fait quatre fois par année, et le rendement obtenu en fin d'année est résumé dans le rapport annuel. De plus, le conseil d'administration évalue les réalisations du premier dirigeant au cours de l'année écoulée et fixe les objectifs de ce dernier pour l'année qui vient.



\* La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit. \*\* Au besoin, l'avocat général et la fonction d'audit ont un accès direct au premier dirigeant.

## COMITÉ DE LA HAUTE DIRECTION<sup>1</sup> AU 31 MARS 2013



**Jean-François Trépanier**  
Premier dirigeant



**Stephen Blight**  
Vice-président,  
Terrains et parcs  
de la capitale



**Mark Dehler**  
Avocat général  
et secrétaire  
de la Commission



**Pierre Désautels**  
Vice-président  
principal, Finances  
et approvisionnement  
et chef des services  
financiers



**Guy Laflamme**  
Vice-président  
principal, Expérience  
de la capitale et  
Résidences officielles



**François Lapointe**  
Vice-président,  
Aménagement de  
la capitale et gestion  
de l'environnement



**Louise Mignault**  
Directrice,  
Planification  
corporative



**Roland Morin**  
Vice-président,  
Gestion de l'immobilier,  
design et construction



**Diane Plouffe-Reardon**  
Vice-présidente,  
Affaires publiques,  
communications  
et marketing



**Manon Rochon**  
Vice-présidente,  
Ressources humaines

1. Marie Lemay a été la première dirigeante jusqu'en août 2012. Jean-François Trépanier a agi à titre de vice-président administratif des opérations jusqu'en août 2012. Diane Dupuis a occupé le poste de vice-présidente des affaires publiques, des communications et du marketing jusqu'en décembre 2012, puis celui de vice-présidente administrative de janvier à février 2013. Michelle Comeau a été vice-présidente de l'environnement, des terrains et des parcs de la capitale jusqu'en octobre 2012.

# Prix obtenus en 2012-2013



**Boulevard de la Confédération** : prix « Pinnacle » or de l'Association internationale des festivals et évènements (IFEA) et de Haas & Wilkerson (2012) pour les meilleures bannières de rue.



**Palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale (2013)** : distinction attribuée aux employeurs de la région d'Ottawa qui sont des chefs de file de leur secteur, car ils offrent des lieux de travail exceptionnels.

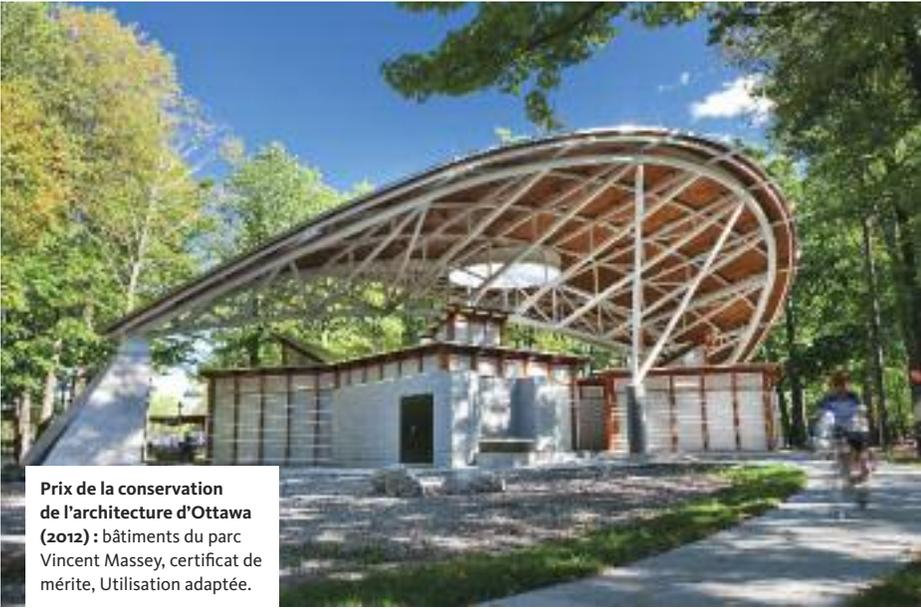


**Palmarès des employeurs les plus écologiques du Canada (2013)** : distinction attribuée à la CCN pour la réduction de son empreinte écologique, l'élaboration d'initiatives environnementales uniques en leur genre, la participation de ses employés à ces initiatives et l'établissement de liens entre son identité publique d'employeur et celles-ci.



**Mosaïka, fête du Canada et Bal de Neige** : palmarès des 100 meilleurs festivals et activités en Ontario (2013), Festivals et évènements Ontario.





**Prix de la conservation de l'architecture d'Ottawa (2012) :** bâtiments du parc Vincent Massey, certificat de mérite, Utilisation adaptée.



**Prix de la conservation de l'architecture d'Ottawa (2012) :** conservation du kiosque du parc Hog's Back, certificat de mérite, Restauration.



**Réfection de la structure du pont du Portage :** projet d'infrastructure exceptionnel (2011), American Shotcrete Association



**Prix de la conservation de l'architecture d'Ottawa (2012) :** projet de réfection des serres cérémoniales de Rideau Hall, prix d'excellence (autre).



**Bal de Neige, Frissons garantis! :** partenariat touristique de l'année (2012), Tourisme Ottawa.



**Prix « Entreprises pour la conservation » d'Hydro Ottawa (2013) :** remis pour les efforts exceptionnels consentis par la CCN en matière de conservation de l'énergie.

# Rapport de gestion

## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUR CINQ ANS

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2013	2012	2011	2010	2009
			(redressé)		
<b>Financement d'exploitation</b>					
Crédits parlementaires liés aux dépenses d'exploitation	81 576	84 290	83 467	85 387	78 703
Produits d'exploitation	38 590	35 876	34 562	37 357	38 130
	120 166	120 166	118 029	122 744	116 833
<b>Financement des immobilisations</b>					
Crédits parlementaires liés aux dépenses en immobilisations	27 258	23 196	74 848	19 533	25 134
<b>Charges d'exploitation</b>	143 879	142 603	142 087	138 003	148 781
<b>Immobilisations</b>					
Terrains	282 500	292 006	288 948	277 281	260 350
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	294 856	286 386	285 961	251 302	241 308
Investissements dans les immobilisations	35 608	25 075	65 442	38 890	23 548
<b>Projets d'immobilisations importants</b>					
Réaménagement des plaines LeBreton	3 117	738	44	2 233	986
Résidences officielles	7 703	5 451	7 503	7 243	3 938
Acquisition de biens immobiliers	305	910	2 449	5 835	3 301
<b>Fonds d'acquisition et d'aliénation</b>	37 616	37 330	38 018	40 149	43 280

## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS D'EXPLOITATION SUR CINQ ANS

Pour les exercices se terminant le 31 mars

	2013	2012	2011	2010	2009
<b>Nombre d'employés</b>	490	487	492	490	472

## CONTEXTE OPÉRATIONNEL

### TENDANCES GÉNÉRALES EXTERNES

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégagant les tendances et les défis les plus importants qui influent sur son fonctionnement.

Le vieillissement de la population canadienne, l'urbanisation et la croissance démographique, suscitée surtout par l'immigration, constituent tous d'importants facteurs dont la CCN doit tenir compte pour que la région de la capitale du Canada représente la diversité démographique du pays et qu'elle ait un sens pour tous les Canadiens et Canadiennes. Dans ses travaux de planification et lors de la prise de décisions au sujet de l'utilisation du sol et de la gestion immobilière, la CCN doit aussi prendre en considération le fait qu'une proportion croissante de gens vit dans les zones urbaines. Cet état de choses fait naître des occasions de créer des lieux de rencontre le long des cours d'eau et dans d'autres secteurs du cœur à fort potentiel. L'infrastructure des transports demeure une grande priorité pour la région de la capitale. Les médias sociaux et les données mobiles continuent d'évoluer et transforment la façon dont les institutions communiquent, fonctionnent, commercialisent et créent de la valeur. Le recours à ces technologies se trouve au cœur du modèle de services aux visiteurs de la CCN.

On prévoit que les taux d'intérêt et le prix de l'énergie et des produits de base demeureront faibles. Les mesures de consolidation continuent d'être prioritaires pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les administrations municipales. La CCN poursuit la mise en œuvre de mesures d'efficacité opérationnelle et d'économie dans le contexte de l'examen stratégique de 2009 et du Plan d'action pour la réduction du déficit. En outre, elle a instauré une stratégie corporative de pérennité financière centrée sur la recherche d'économies budgétaires, l'établissement de nouveaux partenariats d'affaires et d'autres axés sur les programmes, l'optimisation de la gestion de son portefeuille immobilier, la simplification des processus opérationnels et le recours aux nouvelles technologies et à du nouveau matériel.

## TENDANCES GÉNÉRALES INTERNES

### Examen stratégique de 2009

La CCN continue de donner suite aux engagements qu'elle a pris lors de l'examen stratégique de 2009 qui prévoyait une baisse de ses crédits de l'ordre de 2,1 millions de dollars en 2010-2011, de 4,4 millions en 2011-2012 et de 5 p. 100 ou 5,5 millions en 2012-2013 et par la suite. En 2012-2013, elle a accompli des progrès vers l'atteinte de cet objectif d'économies en prenant les mesures suivantes :

- la mise en œuvre d'un nouveau modèle opérationnel pour le Bal de Neige;
- la cession de la responsabilité d'entretenir des terrains qui ne lui appartiennent pas (en négociant une entente avec la Ville d'Ottawa pour le transfert de la responsabilité d'entretien en échange d'une entente de 46 ans qui entrera en vigueur à l'automne 2013 pour l'utilisation du parc Riverain, ainsi qu'une entente à court terme sur l'entretien avec le ministère des Transports de l'Ontario);
- la démolition de propriétés qui ont dépassé leur durée utile prévue, afin que les terrains puissent retourner à leur état naturel et être conservés pour les générations futures.

La CCN prévoit terminer les éléments restants d'ici la fin de 2013-2014.

### Plan d'action pour la réduction du déficit

La CCN applique les mesures du Plan d'action pour la réduction du déficit, qui stipule une diminution de ses crédits de 0,6 million de dollars en 2012-2013, de 1 million en 2013-2014 et de 1,8 million en 2014-2015 et par la suite. La cible de réduction fixée pour 2012-2013 a été atteinte par l'attrition et la réduction des programmes offerts à la patinoire du canal Rideau. La CCN continuera de réaliser des économies durant les exercices à venir en mettant en œuvre des mesures internes d'efficacité, en tirant profit des nouvelles technologies et de nouveau matériel et en ayant recours à l'attrition.

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Chaque année, le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de la CCN qui guident la réalisation de sa mission, laquelle consiste à susciter un sentiment de fierté nationale par l'entremise de la région de la capitale du Canada. Les orientations stratégiques reflètent les secteurs d'intervention que la CCN privilégie pour l'exercice à venir et tiennent compte des priorités gouvernementales et des principales tendances qui se manifestent dans son environnement. En 2012-2013, deux orientations stratégiques ont aiguillé ses activités :

- Créer une région de la capitale nationale animée et durable qui inspire les Canadiens et Canadiennes.
- Faire connaître l'importance de la capitale à tous les Canadiens et Canadiennes.

Afin de réaliser ses orientations stratégiques, la CCN met en œuvre diverses stratégies et établit, dans son plan d'entreprise, des objectifs, des résultats prévus, des indicateurs de rendement et des cibles. La comparaison du rendement réel par rapport aux objectifs du *Résumé du Plan d'entreprise* de 2012-2013 à 2016-2017 se trouve à la section sur le rendement des programmes à la page 34.

## CRÉER UNE RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE ANIMÉE ET DURABLE QUI INSPIRE LES CANADIENS ET CANADIENNES

Une région de la capitale animée et durable est un milieu dynamique où il fait bon vivre et où les gens peuvent découvrir le Canada et son peuple. C'est aussi un endroit où les gens peuvent admirer la beauté et le patrimoine de paysages naturels exceptionnels. Pour réaliser cette orientation stratégique, la CCN a axé ses priorités de 2012-2013 sur le secteur du cœur de la capitale. Il s'agissait d'améliorer l'accès à ses berges; de proposer aux visiteurs des expériences diversifiées et améliorées; de poursuivre la mise au point définitive du Plan de la capitale du Canada renouvelé; de rendre les déplacements des cyclistes et des piétons plus faciles et plus sûrs sans entraver la circulation. Enfin, des efforts ont été consentis pour continuer d'établir des modèles de partenariat novateurs comme moyens d'enrichir l'offre de programmes, de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer l'ensemble de l'expérience que propose la capitale.

## FAIRE CONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE LA CAPITALE À TOUS LES CANADIENS ET CANADIENNES

La région de la capitale est un lieu très spécial. Elle est le siège du gouvernement du Canada et une bonne partie de l'histoire du pays s'y est déroulée. La région compte une multitude de lieux d'intérêt et de monuments commémoratifs et accueille des festivités nationales, comme la fête du Canada. Pour réaliser cette orientation stratégique, la CCN s'était fixé les priorités suivantes en 2012-2013 : renouveler le modèle de prestation de manifestations vedettes, comme la fête du Canada et le Bal de Neige, en mettant l'accent sur le renforcement de l'aide financière des partenaires et des commanditaires et sur le soutien aux activités de commémoration nationales. Les nouvelles technologies devaient servir à enrichir l'expérience des visiteurs et à mieux faire comprendre l'histoire, le patrimoine, la diversité et la géographie du pays. Enfin, la CCN a continué d'appuyer des activités de commémoration nationales d'envergure, notamment par l'installation de monuments comme le Monument aux pompiers canadiens, le Monument de la Marine royale canadienne, l'hommage aux animaux en temps de guerre et le Monument dédié aux diplomates décédés, et de planifier le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, en 2017.

## PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Afin d'accomplir son mandat, la CCN veille à ce que la capitale soit une source de fierté et d'importance nationale pour la population canadienne. Pour ce faire, elle répartit ses activités en trois secteurs.

### PLANIFICATION DE LA CAPITALE

La CCN oriente, coordonne et approuve l'utilisation des terrains fédéraux pour qu'ils inspirent les Canadiens et Canadiennes, répondent aux besoins du gouvernement et tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale. Son approche repose sur une planification à long terme qui voit à ce que les terrains de la région soient utilisés d'une manière qui reflète et respecte l'importance, le milieu naturel et le patrimoine de la capitale du Canada. L'an dernier, ce secteur d'activité a été centré sur la mise à jour d'éléments majeurs du cadre de planification de l'aménagement des terrains, dont le *Plan de la capitale du Canada* et le *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, ainsi que sur l'élaboration du Plan directeur des terrains urbains de la capitale. L'accent a aussi été mis sur la participation, avec des partenaires, à l'élaboration de stratégies de transport, notamment en matière de transport collectif dans la région de la capitale du Canada, et sur le recensement des possibilités favorisant un meilleur accès public aux berges du secteur du cœur. En 2012-2013, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 4,9 millions de dollars, ce qui correspond à 3 p. 100 de celles de la CCN.

### INTENDANCE ET PROTECTION DE LA CAPITALE

La protection et la conservation des terrains et du patrimoine naturel de la capitale s'inscrivent dans le rôle d'intendante que joue la CCN depuis longtemps. À ce titre, celle-ci voit à ce que son vaste portefeuille d'actifs (notamment des terrains, des biens immobiliers et d'autres avoirs, comme des ponts et des sentiers) soit géré, entretenu, remis en état et protégé. Par ailleurs, la CCN est responsable de la gestion de son portefeuille immobilier et locatif ainsi que de l'entretien des parterres de lieux de prestige du secteur du cœur, comme la Cité parlementaire, la Cour suprême du Canada et des monuments commémoratifs. Dans ce secteur d'activité, au cours du dernier exercice, l'accent a été mis sur l'entretien, l'intendance et la protection des terrains et des propriétés de la CCN. Parmi les initiatives réalisées, mentionnons les travaux de décontamination des plaines LeBreton, la promotion de l'agriculture durable dans les fermes de la Ceinture de verdure, la protection de la biodiversité au parc de la Gatineau et dans la Ceinture de verdure, et des projets de rénovation des résidences officielles et d'autres biens immobiliers patrimoniaux.

En 2012-2013, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité ont totalisé 73,1 millions de dollars, ce qui correspond à environ 51 p. 100 de celles de la CCN. Ce secteur a également produit des recettes de 19 millions grâce aux activités de location et à l'octroi de servitudes.

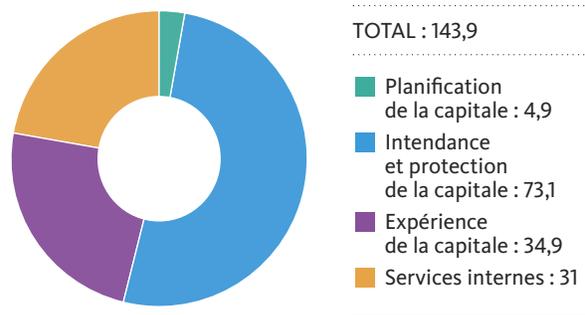
## EXPÉRIENCE DE LA CAPITALE

Afin de susciter la fierté nationale et de faire mieux comprendre le rôle et l'importance de la capitale, la CCN organise des manifestations comme la fête du Canada et le Bal de Neige. Elle a aussi réalisé des projets de commémoration, d'interprétation, d'animation des sites, d'orientation des visiteurs, en plus d'offrir des services et des programmes récréatifs. Ces initiatives enrichissent l'expérience proposée et aident à donner un sens aux lieux historiques, politiques, naturels et culturels de la capitale. Dans ce secteur d'activité, au cours du dernier exercice, l'accent a été mis sur le renouvellement du modèle de prestation des manifestations vedettes, la mise en œuvre de nouveaux modèles pour les services aux visiteurs et le soutien aux activités de commémoration.

En 2012-2013, les charges d'exploitation pour ce secteur d'activité se sont chiffrées à 34,9 millions de dollars, ce qui correspond à environ 24 p. 100 de celles de la CCN. Ce secteur a également produit des recettes de près de 1,7 million de dollars grâce à des commandites en espèces et en biens et services.

Conséquence des modifications à la *Loi sur la capitale nationale* que contient la *Loi n° 1 sur le Plan d'action économique de 2013*, certaines activités qui relèvent d'Expérience de la capitale seront transférées à Patrimoine canadien. Ce transfert aura lieu le 30 septembre 2013.

### PROPORTION DES DÉPENSES DE LA CCN PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME POUR 2012-2013 (en millions de dollars)



## PRINCIPAUX MOTEURS DE RENDEMENT

### RESPONSABILITÉ ET CENTRE D'INTÉRÊT COMMUNS

Bâtir une grande capitale est un engagement commun qui nécessite la collaboration de commanditaires, de partenaires — dont ceux du gouvernement fédéral —, de bénévoles, d'intervenants, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales. L'aptitude à établir des partenariats stratégiques est nécessaire à la réalisation efficace du mandat de la CCN.

### SOUTIEN ET PARTICIPATION PUBLIQUE

Pour s'assurer que les Canadiens et Canadiennes sont très fiers de la capitale de leur pays, la CCN doit les mobiliser. Un climat d'ouverture et de transparence favorise la participation et l'appui du public qui, en retour, établit de bonnes relations et des partenariats positifs entre la CCN et les autorités locales, les partenaires et les commanditaires, les résidents et les intervenants.

### INNOVATION, ADAPTABILITÉ ET SOUPLÉSSE

La CCN doit innover pour pouvoir s'adapter et réagir dans un milieu en constante évolution. Elle ne cesse d'examiner ses façons de faire afin d'être plus efficace et financièrement responsable; de suivre les tendances actuelles du marché; et de tenir compte des besoins de ses clients, de ses partenaires et de la population canadienne. Au cœur de son approche se trouvent le recours aux nouvelles technologies et la simplification de ses processus pour les rendre plus efficaces.

## CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

### TERRAINS DE LA CCN

La CCN possède environ 473 kilomètres carrés de terrains, ce qui représente environ 10 p. 100 de la superficie de la région de la capitale du Canada, des deux côtés de la rivière des Outaouais, en Ontario et au Québec. En outre, elle est propriétaire de près de 20 p. 100 des terrains du cœur de la capitale. À titre de plus grande propriétaire foncière de la région, la CCN est l'intendante d'un portefeuille immobilier diversifié. Parmi ses avoirs, mentionnons le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, des corridors de promenade, des ponts interprovinciaux, 106 kilomètres de promenades, 197 kilomètres de sentiers récréatifs, 2 500 hectares d'espaces verts urbains et 583 propriétés louées à des fins résidentielles, agricoles, institutionnelles, récréatives et commerciales. Si l'on combine les portefeuilles de biens loués et de biens non loués, la CCN gère 1 487 propriétés.

## PERSONNEL

La réussite de la CCN est attribuable à l'engagement et aux talents de son personnel. Étant donné l'ampleur du mandat de la CCN, ses employés représentent un large éventail de professions : architectes, ingénieurs, professionnels de l'immobilier, urbanistes, organisateurs d'activités, graphistes, horticulteurs, biologistes, techniciens de l'aménagement des terrains, jardiniers, etc.

En moyenne, les membres du personnel ont accumulé 11,7 années de service à la CCN. Un peu plus de la moitié (51 p. 100) a plus de 10 années de service, tandis que 9 p. 100 travaillent à la CCN depuis 25 ans ou plus. L'autre moitié (49 p. 100) a moins de 10 années de service. À l'instar de nombreuses organisations, la CCN prend des mesures pour assurer la relève, étant donné que beaucoup d'employés seront bientôt admissibles à la retraite. Pour qu'elle dispose des ressources humaines nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat, la CCN conçoit et met en place des plans de relève pour des postes clés et emploie des systèmes destinés à préserver la mémoire institutionnelle. En outre, elle poursuivra la concrétisation de son plan d'action triennal pour l'équité en matière d'emploi dans le but de favoriser celle-ci et la diversité au sein de ses effectifs.

## BÉNÉVOLES

Les bénévoles constituent un important atout et un précieux soutien pour la réussite des activités de la CCN, des programmes et des services d'Expérience de la capitale. Ils ont accompli une grande diversité de tâches : renseigner le public, patrouiller dans les pistes de ski du parc de la Gatineau, donner les premiers soins, aider à trouver des enfants perdus, servir de guide et entretenir des jardins. En 2012-2013, 1 406 personnes ont donné en tout 23 044 heures de leur temps à la CCN.

## PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes, de ses manifestations et de ses activités. En 2012-2013, elle s'est associée avec 192 organismes et 34 sociétés commanditaires. Les recettes tirées des commandites en espèces ont totalisé 1,5 million de dollars au cours de l'exercice, tandis que les commandites en biens et services se sont chiffrées à 0,2 million de dollars. Certes, la valeur du financement et des commandites en biens et services représente une importante contribution, mais la CCN tire aussi profit de son association avec ses commanditaires et ses partenaires en ayant accès à leurs capacités et à leur savoir-faire. La CCN gagne également à participer à des initiatives conjointes qui sont mutuellement avantageuses.

## PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Partenaires de la CCN	77	68	92	149	192
Sociétés commanditaires de la CCN	24	32	33	31	34
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>100</b>	<b>125</b>	<b>180</b>	<b>226</b>

## RECETTES DE LA CCN QUI DÉCOULENT DES COMMANDITES

(en milliers de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
En espèces	1 390	1 057	1 127	1 511	1 496
En biens et services <sup>1</sup>	949	224	234	213	174
<b>Total</b>	<b>2 339</b>	<b>1 281</b>	<b>1 361</b>	<b>1 724</b>	<b>1 670</b>

## CONTEXTE FINANCIER

La CCN continue d'établir des mesures visant à assurer la responsabilité financière pour qu'elle puisse offrir des services de grande qualité à l'appui des activités prioritaires et des partenariats. Elle donne suite aux engagements d'économies pris dans le contexte de l'examen stratégique de 2009, des mesures fédérales de limitation des coûts de 2010 et du Plan d'action pour la réduction du déficit. En tout, la CCN gère la réduction annuelle récurrente de ses crédits de l'ordre de 9,5 millions de dollars. En plus de mettre en œuvre les réductions de coûts susmentionnées, elle fait face à des défis financiers découlant de la hausse des coûts d'exploitation du siège social et des contrats d'entretien et de gestion immobilière, ainsi que des investissements supplémentaires nécessaires à l'entretien des propriétés louées et à la gestion des augmentations de paiements tenant lieu d'impôts fonciers. Réagissant à cette situation financière, la CCN a instauré une stratégie corporative de pérennité financière axée sur la recherche d'économies budgétaires, de nouveaux partenariats d'affaires et de programmation, l'optimisation de la gestion de son portefeuille immobilier, la simplification des processus opérationnels et le recours aux nouvelles technologies et à du nouveau matériel.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE

La CCN se voue à la promotion des principes de la responsabilité sociale dans tout ce qu'elle accomplit. Cela signifie qu'elle utilise des pratiques respectueuses de l'environnement; qu'elle réalise ses activités avec ouverture et transparence; qu'elle protège le patrimoine de la capitale; qu'elle aménage une capitale d'accès universel; qu'elle favorise une main-d'œuvre diversifiée et sensible aux réalités culturelles; qu'elle promeut un comportement éthique grâce au code de conduite des employés; qu'elle constitue un milieu de travail de choix.

## MODIFICATIONS APPORTÉES À LA COMPTABILITÉ ET AUX RAPPORTS

### ARCHITECTURE D'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES

Pour communiquer avec le Parlement et la population canadienne, la CCN a donné une forme officielle à ses secteurs d'activité en les regroupant en activités de programme qui répondent aux exigences du gouvernement fédéral et à son architecture d'alignement des programmes. En août 2011, le gouvernement a approuvé des modifications à l'architecture d'alignement des programmes de la CCN qui ont servi à la rédaction du *Résumé du Plan d'entreprise* de 2012-2013 à 2016-2017. Ces changements constituent aussi le fondement du rapport annuel de 2012-2013. On trouvera à la note 1 des états financiers une description de chaque activité de programme. Les différences de structure entre l'architecture d'alignement des programmes en vigueur en 2012-2013 et la précédente ont une incidence sur la comparabilité des résultats avec ceux des rapports annuels antérieurs. La CCN prévoit mettre à jour son architecture d'alignement des programmes pour l'exercice 2014-2015 pour tenir compte du transfert, à Patrimoine canadien, de certaines activités dont *Expérience de la capitale* est responsable, comme suite aux modifications apportées à la *Loi sur la capitale nationale* par la *Loi n° 1 sur le Plan d'action économique de 2013*.

1. La diminution des recettes en biens et services en 2009-2010 est principalement attribuable à la perte d'un important partenaire média.

# Réalisation stratégique de la CCN

La réalisation stratégique de la CCN se lit comme suit : la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiens et Canadiennes.

## RENDEMENT DES PROGRAMMES

Le rendement opérationnel de la CCN est mesuré par un ensemble de résultats prévus, d'indicateurs de rendement et de cibles. Le guide ci-dessous sert à évaluer l'atteinte des cibles établies dans le *Résumé du Plan d'entreprise* de 2012-2013 à 2016-2017 ou les progrès réalisés à leur égard.

### GUIDE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

#### Cible atteinte

La direction a atteint ( $\pm$  5 p. 100) ou dépassé la cible pour la période examinée. « Cible atteinte » peut également servir à noter des projets à long terme.

#### Cible partiellement atteinte

La direction a atteint, dans une proportion oscillant entre 75 p. 100 et 95 p. 100, la cible fixée pour la période examinée.

#### En bonne voie de réalisation

Mention utilisée pour noter les projets à long terme dont les échéances ne sont pas clairement définies pour la période examinée, mais à l'égard desquels d'importants progrès ont été réalisés vers l'atteinte de l'objectif à long terme.

#### Cible en péril

Mention employée pour les projets à court ou à long terme à l'égard desquels on a repéré, au cours de l'exercice, des problèmes ou des défis qui risquent de nuire à la capacité de la CCN de les réaliser dans les délais établis et qui nécessitent le passage du temps ou une analyse plus approfondie.

#### Cible non atteinte

La direction a atteint, dans une proportion inférieure à 75 p. 100, la cible fixée pour la période examinée. La mention « Cible non atteinte » peut également être utilisée lorsque des cibles ont été modifiées ou que des projets ont été reportés.

#### Résultats non évalués

Mention utilisée pour les projets à long terme, quand l'atteinte de la cible ne peut être établie que lorsque le projet est terminé.

#### s. o.

Mention utilisée lorsqu'il n'y a aucune cible.

## 1.0 PLANIFICATION DE LA CAPITALE

Résultat prévu	Résultats
Les terrains, l'infrastructure et les édifices fédéraux reflètent le rôle et l'importance de la capitale nationale.	<p>La CCN oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux pour que ceux-ci inspirent la population canadienne, répondent aux besoins du gouvernement et reflètent le rôle et l'importance de la capitale. Le Plan de la capitale du Canada révisé (« Horizon 2067 »), dont l'achèvement est prévu en 2013, servira de feuille de route à long terme grâce à laquelle la CCN remplira son rôle de coordonnatrice et de partenaire dans la conception et l'édification de la région de la capitale du Canada.</p> <p>La CCN a poursuivi ses initiatives visant à créer des liens entre des sites de la capitale et, dans le secteur du cœur, de nouveaux lieux de rencontre. Elle s'est aussi employée à améliorer l'expérience des visiteurs. Durant l'été de 2012-2013, quatre projets pilotes ont été mis en œuvre le long des berges du canal Rideau. Selon un sondage, environ 96 p. 100 des répondants ont dit que les sites concernés par ces initiatives ont aidé à rendre le cœur de la capitale plus dynamique, tandis que plus de 90 p. 100 se sont dits satisfaits de leur expérience dans son ensemble. Plus de 80 p. 100 des sondés ont affirmé que ces sites incitaient les gens à visiter le canal Rideau plus souvent et à y rester plus longtemps.</p>

### 1.1 PLANIFICATION À LONG TERME ET APPROBATION DU DESIGN ET DE L'UTILISATION DU SOL

Résultat prévu	Résultats
Les terrains et les édifices fédéraux reflètent les besoins du gouvernement, sont en harmonie avec le rôle et l'importance d'une capitale et constituent une source d'inspiration pour la population canadienne.	En 2012-2013, la CCN a continué d'améliorer son processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières en mettant en œuvre un cadre des normes de service et en améliorant ses outils de production de rapports. Durant le dernier exercice, elle a accordé en tout 140 approbations fédérales de l'utilisation du sol et du design. Entre autres, d'importants projets fédéraux dans la Cité parlementaire et ailleurs dans le cœur ont été approuvés afin d'assurer la conservation de biens immobiliers patrimoniaux. En outre, la CCN a approuvé les concepts préliminaires de cinq stations du réseau de train léger sur rail d'Ottawa qui seront construites sur des terrains fédéraux. Elle continuera de collaborer avec la Ville d'Ottawa pour soutenir le projet, étant donné que le réseau constitue une composante majeure de la capitale.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
<b>Cadre de planification de l'aménagement des terrains</b>		
Terminer la mise à jour du <i>Plan de la capitale du Canada</i> .	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible partiellement atteinte</b>
Terminer la mise à jour du <i>Plan directeur de la Ceinture de verdure</i> de 1996.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible partiellement atteinte</b>
Terminer le Plan directeur des terrains urbains de la capitale.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Terminer l'examen de la MTIN et un plan d'action pour les terrains qui n'en font pas partie.	D'ici la fin de 2014-2015	<b>Résultats non évalués</b>
<b>Approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières</b>		
Obtenir un taux de satisfaction des intervenants de 80 p. 100 à l'égard du processus révisé d'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Mettre en œuvre un cadre des normes de service.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
<b>Rivière des Outaouais et canal Rideau</b>		
Terminer le plan directeur conceptuel du secteur allant du canal Rideau aux chutes Rideau.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Mettre en œuvre au moins un projet pilote le long du canal Rideau.	D'ici l'été 2012	<b>Cible atteinte</b>

## Analyse des résultats

Une ébauche du Plan de la capitale du Canada révisé (« Horizon 2067 »), qui comprend un plan d'action décennal, a été achevée en 2012-2013. Un sous-comité constitué de membres du conseil d'administration et du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier a été formé durant l'exercice, en appui aux étapes finales de l'élaboration du document. Les consultations ciblées auprès du gouvernement fédéral et des administrations municipales prévues en 2013-2014 ont été incorporées au processus d'approbation. À la fin de 2012-2013, le conseil d'administration a approuvé la dernière étape de la mise à jour du *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, qui comporte des désignations des terrains, des plans sectoriels et des politiques. Les résultats de l'étude sur les effets cumulatifs des transports sur la Ceinture de verdure seront intégrés dans la version définitive de la mise à jour du *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, qui est prévue en 2013-2014. Par ailleurs, la CCN a continué ses travaux relatifs au Plan directeur des terrains urbains de la capitale. Un nouveau concept de planification a fait l'objet de

discussions avec des intervenants fédéraux et municipaux, tandis qu'une orientation générale de planification a été achevée. Parallèlement à l'élaboration des principaux plans directeurs de la CCN, des recherches et des analyses ont été réalisées pour établir les critères qui définissent la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). La première phase de l'examen commencera en 2013-2014.

On a élaboré un plan conceptuel visionnaire pour le secteur des berges de la rivière des Outaouais qui se trouve entre le canal Rideau et les chutes Rideau, un projet de partenariat engageant la participation de la CCN. La version finale du plan met l'accent sur les recommandations concernant la pointe Nepean et le secteur riverain longeant la promenade Lady-Grey. Les travaux de réfection commenceront en 2013-2014.

Quatre projets pilotes dirigés par le secteur privé ont été lancés le long du canal Rideau, dépassant ainsi la cible prévue, soit l'amorce d'un projet dans ce secteur. Il s'agit du Jardin de lecture de la capitale, au sud du pont Corktown; de POP UP PATIOS, en face du Centre des congrès d'Ottawa; du projet d'installation de charriots à crème glacée entre

l'avenue Laurier et le lac Dows; de la plage Rideau et du café 8 Locks' Flat, au nord du pont Corktown.

D'importants progrès ont été accomplis en vue d'améliorer et de simplifier le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières de la CCN. Ces améliorations sont instaurées pour accroître l'efficacité du processus, la reddition de comptes à son égard et la capacité de le mesurer. Un nouveau tableau de bord pour la production de rapports a été lancé afin d'améliorer la mesure du rendement de la CCN. Une base de données sur les approbations a été mise à jour pour indiquer les échéances propres aux projets. Selon un sondage, les intervenants de l'extérieur sont très satisfaits. La cible de rendement établie, soit un taux de satisfaction de 80 p. 100, a été atteinte. La CCN a également amorcé la révision de ses politiques et de ses lignes directrices en fonction des procédures révisées. On prévoit que les nouveaux éléments du processus d'approbation fédérale seront mis en œuvre en 2013-2014.

## 1.2 PLANIFICATION DES TRANSPORTS

### Résultat prévu

La mobilité durable facilite la circulation des personnes et des produits. De plus, elle contribue de façon durable au bon fonctionnement de la capitale et à l'expérience qu'elle propose, en plus de refléter ses particularités.

### Résultats

Au printemps 2013, la CCN a annoncé, en collaboration avec les ministères des Transports de l'Ontario et du Québec, les résultats d'une étude visant à déterminer le corridor techniquement privilégié pour une future liaison interprovinciale. L'étude a été réalisée suivant un processus d'évaluation rigoureux soutenu par un vérificateur de l'équité. Le 17 juin 2013, le ministère des Transports de l'Ontario a annoncé qu'il n'appuierait pas le projet de construction d'un pont à l'île Kettle. La CCN et le ministère des Transports du Québec ont donc établi qu'il était inutile de terminer l'étude puisqu'elle nécessitait l'adhésion des trois partenaires. Dans ces circonstances, il a été décidé que l'on mettrait fin au travail technique, mais que le travail réalisé à ce jour servirait plutôt à la planification de la région de la capitale du Canada.

Le rapport final de la Stratégie interprovinciale de transport collectif a été achevé en 2012-2013, en partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Société de transport de l'Outaouais, ainsi qu'en collaboration avec la Ville de Gatineau. L'étude propose une vision d'un service de transport collectif plus fluide, mieux intégré, et durable, desservant les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. La CCN continuera de collaborer avec la Ville d'Ottawa et la Société de transport de l'Outaouais afin d'intégrer les réseaux de transport collectif pour offrir un meilleur service aux usagers.

Le rapport sur le Plan des déplacements durables du parc de la Gatineau a été fini en 2012-2013. La CCN met la dernière main à son plan d'action, qui précisera les échéances et les priorités de mise en œuvre.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
Achever la phase II de l'évaluation environnementale des futures liaisons interprovinciales et obtenir les approbations.	D'ici le début de 2014-2015	<b>s. o.</b>
Achever la stratégie de transport durable.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible non atteinte</b>

### Analyse des résultats

En juin 2012, la deuxième ronde de consultations publiques a eu lieu dans le but de choisir le corridor privilégié pour la future liaison interprovinciale. Cette consultation a porté sur les tracés préférés à l'intérieur des trois corridors évalués. Au printemps 2013, la CCN a annoncé, en collaboration avec les ministères des Transports de l'Ontario et du Québec, le corridor techniquement

privilegié : celui de l'île Kettle. Le 17 juin 2013, le ministère des Transports de l'Ontario a annoncé qu'il n'appuierait pas le projet de construction d'un pont à l'île Kettle. La CCN et le ministère des Transports du Québec ont donc établi qu'il était inutile de terminer l'étude puisqu'elle nécessitait l'adhésion des trois partenaires. Dans ces circonstances, il a été décidé que l'on mettrait fin au travail technique, mais que le travail

réalisé à ce jour servirait plutôt à la planification de la région de la capitale du Canada.

Une ébauche de la stratégie de transport durable de la CCN a été rédigée en 2012-2013. Les consultations auprès des intervenants reprendront au printemps 2013, tandis que l'achèvement de l'étude est prévu pour la fin de 2013-2014.

## 2.0 INTENDANCE ET PROTECTION DE LA CAPITALE

Résultat prévu	Résultats
Les immobilisations corporelles sont protégées pour les générations actuelles et futures de Canadiens et Canadiennes.	<p>La CCN a pris d'importantes mesures dans le contexte du réaménagement des plaines LeBreton, en mettant l'accent sur la remise en état du secteur. Elle a opté pour une initiative de décontamination novatrice qui permet la réutilisation des sols comme remblai sur un autre site. Grâce à cette approche, elle a réalisé des économies d'environ 8,8 millions de dollars en 2012-2013. Au terme de l'exercice 2012-2013, environ 50 p. 100 du site avait été assaini; l'autre moitié le sera d'ici la fin de 2013-2014.</p> <p>Le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure sont des paysages naturels exceptionnels de la région de la capitale. La CCN a continué ses activités de promotion, de conservation et de gestion de ces attraits naturels en réalisant des projets de conservation, en mettant en œuvre des éléments du plan de conservation du parc de la Gatineau et en favorisant l'agriculture durable dans les fermes de la Ceinture de verdure.</p>

## 2.1 INTENDANCE DES TERRAINS ET DES BIENS IMMOBILIERS

Résultat prévu	Résultats
Les immobilisations corporelles sont entretenues, gérées, remises en état et protégées d'une manière durable qui reflète leurs particularités et leur utilité.	<p>La CCN s'engage à promouvoir et à accroître l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure. Dans le contexte de sa stratégie dans ce domaine, elle a trouvé huit locataires pour son programme de baux agricoles. Trois baux ont été conclus en 2012-2013, tandis que cinq autres sont à l'étape de l'examen et des négociations. On s'attend à ce que les fermes proposent une diversité d'activités agricoles, de la transformation des aliments à petite échelle et des jardins communautaires à l'élevage de moutons et à la fabrication de savon au lait de chèvre. En outre, la CCN a poursuivi l'élaboration de ses plans de gestion des actifs ainsi que la démolition de structures arrivées à la fin de leur cycle de vie, pour retourner des terrains du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure à leur état naturel.</p>

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
<b>Rapport sur le Programme pluriannuel des immobilisations</b>		
Rendre compte du nombre de projets en immobilisations planifiés et du budget lié aux projets amorcés, du travail effectué ou terminé et des dépenses actuelles.	Annuellement	<b>Cible partiellement atteinte</b>
<b>Propriétés louées</b>		
Achever tous les plans de gestion des actifs.	D'ici 2016-2017	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Suivre le nombre de baux nouveaux ou renouvelés qui s'inscrivent dans la stratégie d'agriculture durable.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Suivre le nombre de démolitions de propriétés réalisées pour respecter la cible de réduction des dépenses en immobilisations.	Annuellement	<b>Cible atteinte</b>
<b>Mise en œuvre du plan de conservation du patrimoine culturel du parc de la Gatineau</b>		
Mettre au point une étude du patrimoine autochtone associé au Parc.	D'ici 2013-2014	<b>s. o.</b>
Élaborer des énoncés d'importance et des plans de conservation des ressources patrimoniales prioritaires.	D'ici 2013-2014	<b>s. o.</b>
<b>Transfert de ponts interprovinciaux</b>		
Obtenir du conseil d'administration l'approbation du transfert de ponts interprovinciaux.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
<b>Grands projets de revitalisation</b>		
Terminer le projet de réaménagement Canlands A.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>Cible en péril : report à 2014-2015</b>

### Analyse des résultats

Le Programme pluriannuel des immobilisations est géré suivant une nouvelle approche selon laquelle un comité de gestion supervise le lancement et l'état d'avancement de tous les projets d'immobilisations de la CCN. Ce comité continuera de superviser la réalisation de ces projets et verra à ce que l'état d'avancement des travaux et la priorité accordée aux cibles correspondent aux priorités de la CCN et du gouvernement. Du budget des immobilisations mis à jour, qui se chiffrait à 28,8 millions de dollars, environ 24,9 millions (ou 87 p. 100) ont été dépensés en 2012-2013, tandis qu'une somme de 1,9 million de dollars a été reportée à 2013-2014.

Dix-neuf pour cent des plans de gestion des actifs de la CCN ont été achevés en 2012-2013. La CCN continuera d'en surveiller l'état d'avancement en 2013-2014. Son objectif est de terminer tous ses plans de gestion d'ici la fin de 2014-2015. Trente structures ayant atteint la fin de leur cycle de vie ont été démolies dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure afin de retourner les terrains à leur état naturel et, ainsi, de les conserver pour les générations futures. Dans le contexte de sa stratégie d'agriculture durable, la CCN a trouvé huit locataires pour son programme de baux agricoles. Trois baux ont été signés en 2012-2013, tandis que cinq autres se trouvent à l'étape de l'examen

et des négociations. Une ébauche du plan de conservation du patrimoine culturel du parc de la Gatineau a été terminée. La CCN évaluera les options pour la poursuite du plan.

Après une analyse approfondie de l'incidence du transfert des droits de propriété de certains ponts interprovinciaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à la CCN, celle-ci a décidé de ne pas aller de l'avant avec cette transaction. Son conseil d'administration a appuyé cette décision. Le projet de revitalisation Canlands A, un projet de réaménagement à usage mixte sur la rue Sparks, a subi des retards. Son achèvement a été reporté à 2014-2015.

## 2.2 PROTECTION ET CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

### Résultat prévu

Les aires naturelles de la capitale sont protégées pour les générations actuelles et futures de Canadiens et Canadiennes.

### Résultats

Des études ont été réalisées pour évaluer l'état écologique du parc de la Gatineau et formuler des recommandations sur la conservation et la restauration de ses habitats et de ses écosystèmes. La CCN est à élaborer un plan de restauration et de gestion afin de donner suite à ces recommandations. Elle a pris des mesures pour réduire l'impact des espèces envahissantes sur toutes ses propriétés. Elle a poursuivi ses travaux visant à accroître la biodiversité dans la Ceinture de verdure. Parmi les projets réalisés, mentionnons la restauration des dunes de la forêt Pinhey, la réfection de sentiers et la plantation d'arbres.

La CCN a été désignée parmi les employeurs les plus écologiques du Canada en 2013. Au nombre des pratiques exemplaires qui lui ont valu ce titre, mentionnons la réalisation de certaines initiatives éconergétiques dans des propriétés de la capitale, notamment l'usage d'ampoules DEL, la mise en place d'un programme de compostage et le dépassement, à hauteur de 1,1 tonne, des objectifs de réduction des déchets à la fête du Canada 2012.

En 2012-2013, la CCN a adapté ses services environnementaux en élaborant un processus provisoire d'analyse des effets sur l'environnement pour respecter les articles 67 et 68 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012). Un processus d'analyse a été mis au point afin d'assurer la conformité lorsqu'il s'agit d'établir si les projets sont susceptibles d'avoir des effets néfastes importants sur l'environnement. Le processus classe les projets selon leur complexité et leur degré de risque environnemental. Pour la période de référence de l'exercice 2012-2013 — qui a débuté le 6 juillet 2012, quand la LCEE 2012 a été promulguée —, la CCN a répertorié 89 projets qui visent des territoires domaniaux et qui ne sont pas susceptibles d'avoir des effets néfastes importants sur l'environnement. Au 31 mars 2013, aucun projet n'a nécessité de détermination aux fins de décision du gouverneur en conseil; aucun projet n'a donc fait l'objet d'un renvoi.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
<b>Activités neutres en carbone, réduction des déchets et forêt urbaine</b>		
Voir à ce que six programmes de la CCN soient carboneutres (la fête du Canada, le Bal de Neige, le Coloris automnal, Les lumières de Noël au Canada, les vélos-dimanches et la patinoire du canal Rideau).	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Réduire de 50 p. 100 les déchets envoyés aux sites d'enfouissement qui sont associés à la fête du Canada, à la patinoire du canal Rideau et au Bal de Neige.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Mettre en œuvre un plan triennal qui vise à réduire au minimum l'impact de l'agrile du frêne sur la forêt urbaine.	Achever la mise en œuvre d'ici la fin de 2014-2015.	<b>Résultats non évalués</b>
<b>Dans la Ceinture de verdure</b>		
Terminer le plan de gestion des espèces végétales envahissantes.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>Cible atteinte</b>
Élaborer le plan de restauration des écosystèmes et des habitats de grande valeur.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>Cible atteinte</b>
Réaliser des études hydrologiques.	D'ici la fin de 2014-2015	<b>Résultats non évalués</b>
Achever l'étude des corridors écologiques.	D'ici la fin de 2015-2016	<b>Résultats non évalués</b>
Mettre en œuvre la phase 1 de la stratégie de restauration des plantations forestières à leur état naturel.	D'ici la fin de 2015-2016	<b>Résultats non évalués</b>

suite ▼

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
<b>Parc de la Gatineau</b>		
Achever la stratégie de gestion des espèces envahissantes.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Mettre en œuvre l'étude des corridors écologiques.	D'ici 2013-2014	<b>Cible en péril</b>
Achever la mise en œuvre du plan de restauration de l'escarpement d'Eardley.	D'ici la fin de 2015-2016	<b>Résultats non évalués</b>
Mettre en œuvre des mesures de restauration des lacs récréatifs.	D'ici la fin de 2015-2016	<b>Résultats non évalués</b>
Élaborer un plan de restauration des écosystèmes et des habitats de grande valeur.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
<b>Plaines LeBreton</b>		
Terminer les travaux de décontamination de la propriété nord (située au nord de l'aqueduc à ciel ouvert).	D'ici 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b> : Environ la moitié de la propriété a été assainie.
Obtenir le dossier de l'état des sites.	D'ici 2015-2016	<b>Résultats non évalués</b>

### Analyse des résultats

Cinq des six activités et programmes vedettes de la CCN ont été carbonéutres en 2012-2013 : la fête du Canada, le Bal de Neige, Les lumières de Noël au Canada, le Coloris automnal et la patinoire du canal Rideau. La CCN a décidé qu'à partir de 2013-2014, elle ne se concentrerait que sur des cibles de réduction des déchets pour ces manifestations, dans le contexte des priorités fixées dans sa stratégie environnementale. Par ailleurs, elle a accompli des progrès vers l'atteinte de sa cible de réduction des déchets pour ses manifestations vedettes.

Dans le cadre de ses activités de conservation relatives au parc de la

Gatineau et à la Ceinture de verdure, la CCN a achevé un plan de gestion des espèces végétales envahissantes, élaboré des plans de restauration des écosystèmes de grande valeur et publié différents rapports sur la conservation des écosystèmes et des corridors écologiques du parc de la Gatineau. Afin de réduire au minimum l'impact de l'agrile du frêne sur la forêt urbaine, elle a planté 211 arbres, en a traité 125 autres avec un insecticide biologique et en a éliminé environ 400 en priorité. La CCN continuera de travailler en partenariat avec Arbres Canada pour limiter les ravages de cet insecte sur ses terrains.

Dans le cadre du projet de décontamination des plaines LeBreton, tous les travaux d'évaluation du site — y

compris les études environnementales, géotechniques, hydrologiques et écologiques — ont été réalisés. Des études supplémentaires sur l'impact de la décontamination ont été effectuées. Un rapport d'évaluation environnementale a été mis à jour pour tenir compte du fait que la nouvelle méthode d'assainissement (selon laquelle des sols décontaminés seraient réutilisés pour régler des problèmes à l'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge) n'aura pas d'effets néfastes sur l'environnement ou la santé humaine. Un contrat d'assainissement d'un montant de 4,9 millions de dollars a été attribué. La fin du projet est prévue pour décembre 2013.

## 2.3 RÉSIDENCES OFFICIELLES

### Résultat prévu

Les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont adéquats et sûrs, et servent de décors inspirants aux cérémonies et aux activités d'État.

### Résultats

La CCN a poursuivi ses travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration de la salubrité et de la sécurité dans les six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Durant 2012-2013, des initiatives ont été mises en œuvre en vertu de la stratégie de développement durable de Rideau Hall. Parmi celles-ci, mentionnons le remplacement de plus de 650 ampoules incandescentes par des ampoules DEL grâce au programme d'incitation à l'amélioration énergétique d'Hydro Ottawa. Participante active à l'initiative Énergies de la société de distribution d'électricité, la CCN figure parmi les entreprises pour la conservation en 2013, en raison de ses efforts exceptionnels pour la conservation d'énergie.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
Mettre en œuvre les plans de rénovation du 24, promenade Sussex en tenant compte des aspects liés à la sécurité et à la santé.	Les problèmes de santé et de sécurité hautement prioritaires et urgents identifiés au 24, promenade Sussex en 2012-2013 ont été réglés.	<b>Cible atteinte</b>
Poursuivre la rénovation de Rideau Hall, de la résidence du lac Mousseau, de Stornoway et du 7, Rideau Gate.	Répondre aux besoins hautement prioritaires et urgents d'ici la fin de 2012-2013.	<b>Cible partiellement atteinte</b>
Créer une vision et préciser les principales priorités du plan de développement durable de Rideau Hall.	D'ici 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Établir et réaliser les priorités d'acquisition pour la collection de la Couronne, en collaboration avec le Fonds Canadina.	Annuellement	<b>Cible atteinte</b>
Mettre en œuvre une politique relative aux cadeaux offerts au premier ministre.	D'ici la fin de 2012	<b>Cible atteinte</b>

### Analyse des résultats

Au 7, Rideau Gate, la mise à niveau des systèmes électriques de secours a été achevée avec succès et vérifiée. La phase 2 des travaux relatifs à l'enveloppe extérieure de Rideau Hall a été retardée dans l'attente des résultats de l'enquête réalisée à la phase 1. Les constatations préliminaires feront l'objet d'essais tout au long de 2013-2014 afin d'assurer une bonne intégration et l'intégrité des résultats. Les travaux au local des installations mécaniques se sont poursuivis, mais ils accusent du retard parce qu'il a fallu enlever des sols contaminés. Les travaux de mise à niveau de la résidence du gardien à la résidence du lac Mousseau ont progressé comme prévu et devraient prendre fin au

début de 2013-2014. Les travaux préparatoires au chalet principal du lac Mousseau et, à Stornoway, les travaux de conception en vue de la réfection des fenêtres ainsi que les travaux de recherche et de conception pour garantir un meilleur accès universel, ont été retardés. Des fonds d'immobilisations de 6,6 millions de dollars au titre des résidences officielles sont venus à échéance en 2012-2013 et ont été remis au Trésor. Les fonds reportés à 2013-2014 se chiffrent à 1 million de dollars. En 2012-2013, la CCN s'est attaquée aux problèmes de salubrité et de sécurité au 24, promenade Sussex. Elle a stabilisé la section nord-est de l'escarpement et a enlevé des substances désignées de la résidence principale.

La stratégie de développement durable de Rideau Hall, qui comprend un plan d'action quinquennal, a été achevée. Le personnel de la CCN et le Comité consultatif des résidences officielles du Canada en font l'examen.

Les priorités d'acquisition pour la collection de la Couronne ont été établies, puis présentées au Fonds Canadina. Elles étaient accompagnées de cibles fixées en fonction des besoins provinciaux et régionaux. La politique relative aux cadeaux offerts au premier ministre a été achevée au début de 2012-2013, tandis que les procédures connexes ont été mises en œuvre tout au long de l'exercice.

### 3.0 EXPÉRIENCE DE LA CAPITALE

#### Résultat prévu

Les Canadiens et Canadiennes éprouvent un profond sentiment d'appartenance à la capitale et en reconnaissent l'importance nationale.

#### Résultats

En 2012-2013, la population canadienne et les visiteurs se sont dits plus sensibilisés à l'importance nationale du Canada et ont affirmé qu'ils éprouvaient un plus grand sentiment d'appartenance envers la capitale. Selon une étude de recherche réalisée pour *Mosaika*, 86 p. 100 des Canadiens et Canadiennes se sont sentis plus fiers de leur pays, tandis que 75 p. 100 des visiteurs de l'extérieur de la région ont affirmé avoir vécu une expérience plus enrichissante de la capitale. La portée des manifestations vedettes de la CCN a été importante. En 2012 seulement, plus de 275 000 spectateurs ont assisté à *Mosaika*, tandis que la fête du Canada et le Bal de Neige attirent jusqu'à 950 000 personnes par année.

### 3.1 FÊTES ET MANIFESTATIONS

#### Résultat prévu

La capitale met en évidence la culture, les valeurs et les réalisations du Canada.

#### Résultats

On s'est servi d'un modèle de prestation amélioré pour les spectacles du midi et du soir de la fête du Canada de 2012. Des activités ont eu lieu sur la colline du Parlement et au parc Major's Hill à Ottawa, ainsi qu'au parc Jacques-Cartier à Gatineau. On évalue à 350 000 le nombre de personnes qui ont pris part aux festivités de la fête du Canada en 2012, dont environ 35 p. 100 venaient de l'extérieur de la région de la capitale du Canada. La CCN a joint un auditoire national de 10,5 millions de téléspectateurs et d'auditeurs par l'entremise de CBC, de Radio-Canada, d'Astral et de TV5, tandis qu'environ 4 millions de Canadiens et Canadiennes ont eu accès au programme de la fête du Canada grâce à des diffusions sur de multiples plateformes.

Le 35<sup>e</sup> Bal de Neige a eu lieu en février 2013. En moyenne, cette manifestation attire 600 000 visiteurs, dont 30 p. 100 de l'extérieur de la région de la capitale. Un éventail d'activités a été proposé sur les thèmes de l'art, de la culture, des sciences et de la technologie. En outre, d'importants anniversaires ont été soulignés : le centenaire de la première Expédition canadienne dans l'Arctique, le 400<sup>e</sup> anniversaire du passage de Samuel de Champlain dans la région, le tricentenaire de Louisbourg, le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre de Corée et le cinquantième des relations diplomatiques avec la République de Corée (la Corée du Sud).

En 2012-2013, *Mosaika*, spectacle son et lumière de la CCN, a connu une hausse d'assistance de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il y a eu 56 représentations devant 4 900 spectateurs, en moyenne, par soir, ce qui constitue un record. Depuis sa première, en juillet 2010, *Mosaika* a attiré plus de 733 000 spectateurs et obtenu 13 prix, en plus de figurer au palmarès des 100 meilleurs festivals et activités de Festivals et événements Ontario.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
Augmenter de 20 à 75 le nombre de partenariats pour les programmes du Bal de Neige par rapport à celui de l'année de référence (2011).	Au cours de la période de planification	<b>Cible atteinte :</b> 92 partenariats liés à la programmation
Établir une nouvelle vision pour Les lumières de Noël au Canada.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible non atteinte</b>
Élaborer une stratégie et une approche pour le 150 <sup>e</sup> anniversaire de la Confédération dans la capitale.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible partiellement atteinte</b>

## Analyse des résultats

Durant la deuxième année de sa mise en œuvre, le nouveau modèle opérationnel du Bal de Neige a prouvé sa viabilité, avec une augmentation du nombre de partenariats et un soutien continu des commanditaires. En 2012-2013, la CCN a géré 92 partenariats pour les programmes du Bal de Neige, dont 37 avaient été récemment

conclus avec le secteur privé, des organismes sans but lucratif et des organismes fédéraux et municipaux. La CCN s'est, en grande partie, concentrée sur son rôle de coordination des préparatifs du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Elle a aussi accompli d'importants progrès dans l'établissement de projets prioritaires pour la région de la capitale. Par

ailleurs, la CCN a participé à la planification d'activités de commémoration en fonction des priorités gouvernementales fixées pour l'initiative « En route vers 2017 ». Enfin, l'élaboration d'options et des analyses de coûts en vue de la conception d'une nouvelle vision pour Les lumières de Noël au Canada ont été reportées à des exercices ultérieurs.

## 3.2 RAYONNEMENT ET ACTIVITÉS DE COMMÉMORATION

### Résultat prévu

Les Canadiens et Canadiennes reconnaissent l'importance de la capitale et connaissent mieux le patrimoine, la population, la géographie, les symboles, la culture, les valeurs et les institutions de leur pays.

### Résultats

Le nombre de contacts a connu une hausse générale de 3,9 p. 100 en 2012-2013, ce qui représente plus de 590 000 visiteurs de la région de la capitale du Canada. La mise en œuvre intégrale de la stratégie des services mobiles aux visiteurs a amélioré la qualité de l'expérience vécue par ces derniers dans la capitale. Des agents d'information munis d'un iPad et postés dans des lieux commémoratifs du cœur de la capitale ont apporté la plus grande contribution à cet égard, avec une augmentation de 34 p. 100 du nombre de visiteurs joints.

La CCN a inauguré quatre monuments en 2012-2013 : le Monument de la Marine royale canadienne, le Monument aux pompiers canadiens, le Monument dédié aux diplomates décédés et l'hommage aux animaux en temps de guerre. La CCN continuera de participer à l'approbation de l'emplacement des futurs monuments sur les terrains fédéraux et elle sera propriétaire et chargée de l'entretien de ces symboles d'importance nationale après leur installation.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
Livrer le Monument commémoratif de la guerre de 1812.	D'ici la fin de 2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Livrer le Monument national de l'Holocauste.	D'ici la fin de l'automne 2015	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Réaliser des projets pilotes d'interprétation de trois monuments de la colline du Parlement.	D'ici la fin septembre 2012	<b>Cible partiellement atteinte</b>
Déployer de nouvelles bannières sur le boulevard de la Confédération, qui commémorent :		
– la guerre de 1812	2012-2013 et 2013-2014	<b>Cible atteinte</b> : Les bannières ont été déployées en 2012 et 2013.
– le jubilé de diamant de la reine	2012-2013	<b>Cible atteinte</b> : Les bannières ont été déployées en 2012.
– le centenaire de l'Expédition canadienne dans l'Arctique	2013-2014	<b>Cible atteinte</b> : Les bannières seront déployées en 2013.
Joindre un nombre cumulatif de 500 000 jeunes de partout au Canada grâce aux programmes jeunesse de la CCN (avec l'exercice 2011-2012 pour année de référence).	D'ici la fin de 2013-2014	<b>Cible atteinte</b> : Plus de 5 millions de jeunes ont été joints grâce à divers programmes.
Renouveler l'expérience proposée aux visiteurs et le programme public du domaine Mackenzie-King.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Achever le plan d'interprétation de la Ceinture de verdure.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>Cible en péril</b>
Offrir des services plus contemporains, dont : – un réseau sans fil (Wi-Fi) à l'extérieur; – de nouvelles applications mobiles pour la colline du Parlement et le boulevard de la Confédération.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>

## Analyse des résultats

Le concours national de design du Monument commémoratif de la guerre de 1812 a pris fin en 2012-2013. Six artistes parmi les 34 candidats ont soumis leur concept en vue de la sélection finale. La mise au point de la maquette et du plan d'aménagement paysager commencera au début de 2013-2014, tandis que le monument sera inauguré à la fin des célébrations du bicentenaire de la guerre de 1812, à l'automne 2014. Par ailleurs, la CCN a soutenu le processus de livraison du Monument national de l'Holocauste. Le gouvernement fédéral a choisi les membres du Conseil d'édification. L'allocation des fonds nécessaires au lancement d'un concours de design a été confirmée. Le futur Monument national de l'Holocauste sera érigé aux plaines LeBreton. En 2012-2013,

on a installé les panneaux d'interprétation de trois monuments de la colline du Parlement, soit ceux de sir John A. Macdonald, de Sa Majesté la reine Elizabeth II, et de Robert Baldwin et sir Louis-Hippolyte Lafontaine. L'approbation finale du projet est prévue pour juin 2013, ce qui enclenchera la phase suivante. En 2012-2013, les bannières déployées le long du boulevard de la Confédération ont commémoré le bicentenaire de la guerre de 1812 et le jubilé de diamant de la reine. Des bannières soulignant le centenaire de la première Expédition canadienne dans l'Arctique ont été installées au printemps 2013.

D'importants volets du projet de rénovation du domaine Mackenzie-King ont été mis en œuvre. Les travaux de

rénovation des bâtiments de Kingswood ont été achevés en grande partie en 2012-2013. Il ne reste que l'aménagement paysager à terminer au printemps 2013. On est à mettre au point divers éléments d'interprétation que l'on prévoit terminer d'ici la fin de l'été 2013.

Trois zones du réseau sans fil extérieur ont été mises en place au cœur de la capitale, soit sur la colline du Parlement, au parc Major's Hill et au parc Jacques-Cartier. En outre, la CCN a lancé une application mobile qui propose des visites guidées de la colline du Parlement et du boulevard de la Confédération. D'autres visites s'ajouteront au début de 2013-2014, y compris l'exposition en ligne « Les voix de la capitale ».

## 3.3 EXPÉRIENCE EN PLEIN AIR

### Résultat prévu

Les Canadiens et Canadiennes fréquentent assidûment les aires naturelles de la capitale et en profitent.

### Résultats

Le parc de la Gatineau a accueilli près de 8 p. 100 plus de campeurs et de gens qui fréquentent ses plages durant les mois d'été. Ses sentiers et ses principaux sites ont, eux aussi, été très fréquentés. Plus de 750 nuitées ont été réservées pour la prochaine période estivale, ce qui représente une hausse d'environ 15 p. 100 par rapport à l'année précédente. Durant le Coloris automnal, en 2012, plus de 11 000 personnes se sont rendues au parc de la Gatineau. Malgré la tempête hivernale de décembre 2012, plus de 5 900 skieurs ont acheté un laissez-passer saisonnier, une augmentation de 7,3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Enfin, des tentes quatre saisons ont été proposées pour la première fois durant l'hiver 2013. Cette initiative a connu un grand succès : 172 nuitées ont été vendues pour ces seules tentes. À partir de 2013-2014, des services de camping seront offerts toute l'année aux usagers du parc de la Gatineau.

La 43<sup>e</sup> saison de patinage sur le canal Rideau s'est déroulée du 18 janvier au 28 février 2013, soit pendant 42 jours. Il y a eu 38 jours de patinage cette année, par rapport à 28 l'année précédente. La moyenne quotidienne de fréquentation a connu une hausse de 29 p. 100 comparativement à 2012 (22 000 visites par rapport à 17 000), tandis que le nombre total de visites a été de 835 000 en 2012-2013. Selon un sondage, environ 86 p. 100 des utilisateurs sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que la patinoire du canal Rideau donne de l'importance à la capitale, tandis que 87 p. 100 des visiteurs sont d'accord ou tout à fait d'accord pour affirmer que le patinage sur le canal a enrichi leur séjour dans la capitale.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
Commencer la mise en œuvre d'un plan quinquennal régional de cyclisme qui se penche sur les dépenses en immobilisations et des initiatives en matière de programmes.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible partiellement atteinte</b>
Élargir le programme de vélos en libre-service en installant de nouvelles stations dans le secteur du cœur d'Ottawa et de Gatineau.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Porter à 120 000 le nombre de visites au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau et proposer des activités récréatives en plein air qui produisent des recettes de 1,3 million de dollars.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Achever le plan d'interprétation du parc de la Gatineau.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible non atteinte</b>
Mettre en œuvre la première phase du réseau de sentiers du parc de la Gatineau.	D'ici la fin de 2015-2016	<b>Résultats non évalués</b>

### Analyse des résultats

En 2012-2013, la CCN a élaboré un plan tripartite relatif aux sentiers et au cyclisme en collaboration avec les villes d'Ottawa et de Gatineau. En outre, les deux comités de travail ont donné leur approbation de principe. Étant donné les engagements opérationnels nécessaires à l'obtention de l'approbation des deux conseils municipaux, la CCN et les villes d'Ottawa et de Gatineau mettront en œuvre le plan quinquennal régional de cyclisme tout en respectant leurs propres budgets d'immobilisations et les priorités.

Le programme de vélos en libre-service BIXI de la capitale a été élargi comme prévu en 2012-2013. Quinze nouvelles stations ont été installées

à Gatineau et Ottawa, reliant ainsi des sites des deux côtés de la rivière. Il s'agit d'une augmentation de 10 à 25 stations. Les ventes et les recettes issues des commandites ont connu une hausse en 2012-2013, mais les recettes totales du programme de vélos en libre-service ont été inférieures de 113 000 dollars par rapport aux prévisions. La CCN prévoit transférer ce programme aux partenaires ou au secteur privé d'ici la fin de la saison de vélo 2015, au plus tard.

Pour ce qui est du parc de la Gatineau, la CCN a atteint sa cible de fréquentation et dépassé de 11 p. 100 celle fixée pour les recettes. Le Centre des visiteurs du parc de la Gatineau a accueilli plus de 121 000 personnes, tandis que les

recettes engendrées par le ski, le camping, les nuitées, la fréquentation des plages, le domaine Mackenzie-King et d'autres services se sont chiffrées à environ 1,44 million de dollars (ce montant exclut la partie des recettes que la CCN partage avec son partenaire, Services récréatifs Demsis inc.). En 2012-2013, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'un plan d'interprétation pour le parc de la Gatineau. La CCN poursuivra la mise au point de ce document tout en l'harmonisant avec un plan de communication général qui favorisera la diffusion de concepts et de messages simplifiés sur le patrimoine du Parc et sa valeur naturelle.

## 4.0 SERVICES INTERNES

### 4.1 SERVICES DE GOUVERNANCE, DE GESTION ET DE SURVEILLANCE

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
Mettre en œuvre une approche et un système de gestion des relations avec la clientèle.	Mise en œuvre intégrale d'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Créer un comité consultatif public permanent pour le <i>Plan directeur de la Ceinture de verdure</i> .	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Établir une stratégie et un plan pour donner suite aux modifications prévues à la <i>Loi sur la capitale nationale</i> , y compris l'adoption d'une version révisée du <i>Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation sur ces dernières</i> .	D'ici la fin de 2012-2013	<b>s. o.</b>
Mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion du rendement de la CCN.	Mise en œuvre graduelle d'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible non atteinte</b>

### Analyse des résultats

La mise à niveau de l'approche et du système de gestion des relations avec la clientèle de la CCN a été réalisée; elle a été suivie de l'offre de formation nécessaire. Le Comité consultatif public de la CCN a été mis à contribution tout au long de l'année au sujet du *Plan directeur de la Ceinture de verdure*. Enfin, on

a mis la dernière main au mandat des membres des forums publics.

Bien que la CCN ne sache pas quand le nouveau projet de loi modifiant la *Loi sur la capitale nationale* sera déposé, elle continue de suivre l'évolution de la situation. On a proposé une nouvelle approche pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de mesure du

rendement. Toutefois, les travaux connexes ont été retardés en raison de l'annonce de la modification du mandat de la CCN dans le budget fédéral de 2013. Ils reprendront quand la CCN aura examiné son architecture d'alignement des programmes en fonction de son mandat révisé.

## 4.2 SERVICES DE GESTION DES RESSOURCES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	2012-2013 (CIBLE)	2012-2013 (RÉEL)
Mettre en œuvre de nouveaux processus opérationnels et financiers pour mieux soutenir la prise de décisions.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible atteinte</b>
Examiner et mettre à jour les outils de ressources humaines, y compris les profils d'emploi et les ententes de rendement, afin de mieux soutenir l'atteinte des objectifs de la CCN.	D'ici la fin de 2013-2014	<b>En bonne voie de réalisation</b>
Respecter les obligations aux termes de la Politique sur la sécurité du gouvernement.	D'ici juin 2012	<b>Cible non atteinte</b>
Élaborer une nouvelle application pour la gestion de documents, appelée « Gestion du contenu d'entreprise », et commencer sa mise en œuvre à l'échelle de la CCN.	Mise en œuvre graduelle d'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible partiellement atteinte</b>
Élaborer une stratégie et un plan exhaustifs concernant les locaux de la CCN et les modalités de travail.	D'ici la fin de 2012-2013	<b>Cible non atteinte</b>

### Analyse des résultats

Au début de 2012-2013, la CCN a donné suite aux constatations consécutives à l'exercice d'établissement des priorités, et ce, par l'entremise de son processus de planification et de présentation de rapports. Elle a élaboré une stratégie de financement durable corporative afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réaliser des économies. Le 4 février 2013, la CCN et l'Alliance de la fonction publique du Canada ont signé une nouvelle convention collective de trois ans. On a fait l'examen exhaustif des outils de ressources humaines. En avril 2012, le nouveau code de valeurs et d'éthique du secteur public est entré en vigueur. Sa portée a été élargie pour englober

toutes les institutions fédérales, les employeurs distincts et les sociétés d'État comme la CCN. Par conséquent, celle-ci a révisé son code de conduite et l'a joint au code du secteur public pour en faire un seul et même document.

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre d'une approche et d'un plan d'action en matière de gestion des risques, afin de respecter la Norme de gestion de la sécurité des technologies de l'information et la Politique sur la sécurité du gouvernement. On prévoit parvenir à la conformité sur le fond d'ici juin 2013. Dans le contexte de la mise à niveau de son système de gestion des dossiers, la CCN a instauré le système « Gestion du contenu

d'entreprise » en juin 2012, puis a organisé des séances de formation pour les employés.

La CCN a élaboré des normes de bureau qui seront intégrées dans une demande de propositions pour trouver un nouvel emplacement pour son siège social. En outre, elle est à réinstaller des employés de ses bureaux satellites à son siège social actuel, afin d'économiser des charges d'exploitation. La mise au point d'une stratégie exhaustive sur les locaux a été reportée à 2013-2014, étant donné l'incidence, sur les ressources humaines, du transfert à Patrimoine canadien de responsabilités à l'égard de programmes.

## RENDEMENT FINANCIER

Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2013 que le mandat de la CCN consistant à promouvoir la région de la capitale nationale sera transféré à Patrimoine canadien. Ce transfert touchera essentiellement les activités d'Expérience de la capitale, mais aussi les crédits de la CCN, et les recettes et les sommes récupérées de la commandite. On procède actuellement à un examen approfondi pour établir quelles sont les ressources liées aux activités transférées. La section suivante analyse les résultats et les projections sans tenir compte de ce transfert.

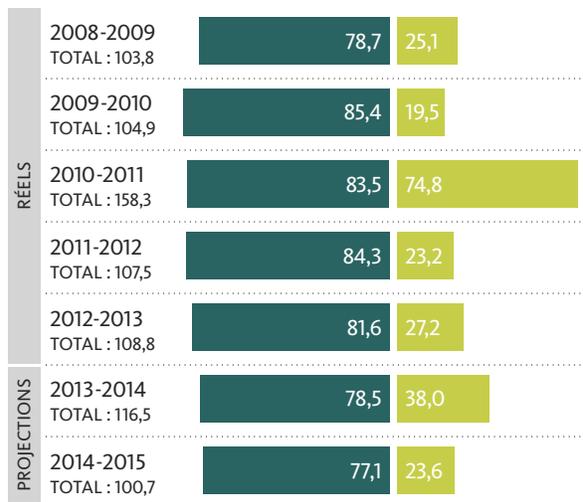
### Crédits parlementaires

En 2012-2013, la CCN a reçu 108,8 millions de dollars en crédits parlementaires pour ses dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cette somme représente une augmentation de 1,3 million par rapport aux crédits obtenus pour l'exercice 2011-2012, qui totalisaient 107,5 millions de dollars (voir le diagramme 1 et le tableau 1).

L'augmentation s'explique surtout par des fonds d'immobilisations inutilisés en 2011-2012 (6,0 millions de dollars) et des crédits uniques reçus en 2012-2013 pour le réaménagement du Jardin des provinces et des territoires (0,5 million de dollars). Cette hausse est partiellement compensée par une baisse du financement destiné au programme des Résidences officielles (2,2 millions de dollars), par d'autres réductions issues de l'examen stratégique de 2009 et du Plan d'action pour la réduction du déficit (1,7 million de dollars) et par des crédits uniques reçus en 2011-2012 pour des investissements dans l'infrastructure (1,5 million de dollars) dans le cadre du Plan d'action économique.

On s'attend à ce que les crédits totaux augmentent de 7,7 millions de dollars pour atteindre 116,5 millions de dollars en 2013-2014, principalement en raison d'une hausse du financement en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (9,4 millions de dollars), qui est partiellement compensée par le financement unique reçu en 2012-2013 pour l'augmentation des salaires et des avantages sociaux (1,9 million de dollars).

DIAGRAMME 1 — CRÉDITS PARLEMENTAIRES, DE 2008-2009 À 2014-2015 (en millions de dollars)



■ Crédits d'exploitation  
■ Crédits en immobilisations

TABLEAU 1 — CRÉDITS PARLEMENTAIRES, DE 2011-2012 À 2014-2015 (en milliers de dollars)

	RÉELS			PROJECTIONS	
	2011-2012	2012-2013	Écart	2013-2014	2014-2015
Exploitation	78 399	92 331	13 932	78 511	77 130
Exploitation — supplémentaires	5 891	(10 755)	(16 646)	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>84 290</b>	<b>81 576</b>	<b>(2 714)</b>	<b>78 511</b>	<b>77 130</b>
Immobilisations	28 473	32 540	4 067	37 947	23 613
Immobilisations — supplémentaires	(5 277)	(5 282)	(5)	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>23 196</b>	<b>27 258</b>	<b>4 062</b>	<b>37 947</b>	<b>23 613</b>
<b>Total des crédits</b>	<b>107 486</b>	<b>108 834</b>	<b>1 348</b>	<b>116 458</b>	<b>100 743</b>

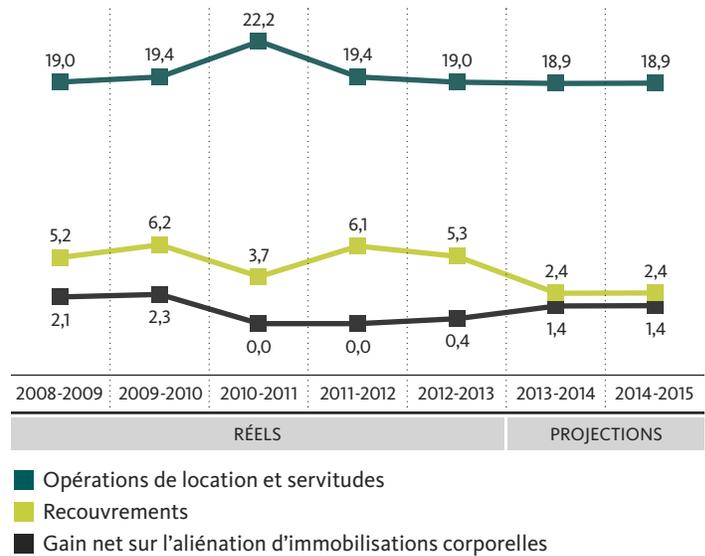
### Produits d'exploitation

Comme l'indique l'état des résultats et de l'excédent accumulé (voir le tableau 2 à la page 50), la CCN a engendré des produits d'exploitation de 38,6 millions de dollars en 2012-2013, ce qui constitue une augmentation de 2,7 millions par rapport à 2011-2012 (35,9 millions de dollars). La fluctuation est surtout attribuable au transfert du Monument aux pompiers canadiens (produits non monétaires de 4,0 millions de dollars), partiellement compensé par des recouvrements réduits de la part de partenaires des célébrations de la fête du Canada (1,0 million de dollars).

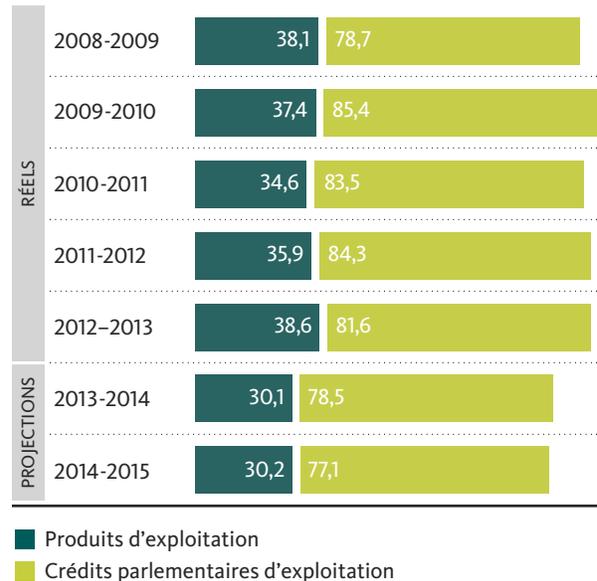
Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2012-2013, soit 50 p. 100 du total (par rapport à 54 p. 100 en 2011-2012), en excluant le gain net réalisé sur la cession d'immobilisations corporelles (voir le diagramme 2). L'écart par rapport aux résultats de l'exercice précédent résulte essentiellement des produits non monétaires provenant du Monument aux pompiers canadiens en 2012-2013. Toutes les sources de produits d'exploitation devraient demeurer relativement stables au cours des prochaines années, sauf pour ce qui est des recouvrements et autres revenus — qui dépendent des partenariats et des dons —, ainsi que des variations du gain net sur la cession d'immobilisations corporelles.

Le financement total des activités d'exploitation (crédits et produits d'exploitation) en 2012-2013 était comparable à celui de 2011-2012 (voir le diagramme 3). À partir de 2012-2013, les crédits diminuent graduellement à la suite de la mise en œuvre des réductions de l'examen stratégique de 2009, de l'application à l'échelle du gouvernement des mesures de limitation des coûts et de la réalisation des compressions supplémentaires découlant du Plan d'action pour la réduction du déficit. On s'attend également à une diminution des produits d'exploitation, en particulier les recouvrements et les autres revenus, qui dépendent des partenariats et des dons.

**DIAGRAMME 2 — PRINCIPALES SOURCES DES PRODUITS D'EXPLOITATION, DE 2008-2009 À 2014-2015 (en millions de dollars)**



**DIAGRAMME 3 — FINANCEMENT D'EXPLOITATION TOTAL, DE 2008-2009 À 2014-2015 (en millions de dollars)**



## CHARGES D'EXPLOITATION

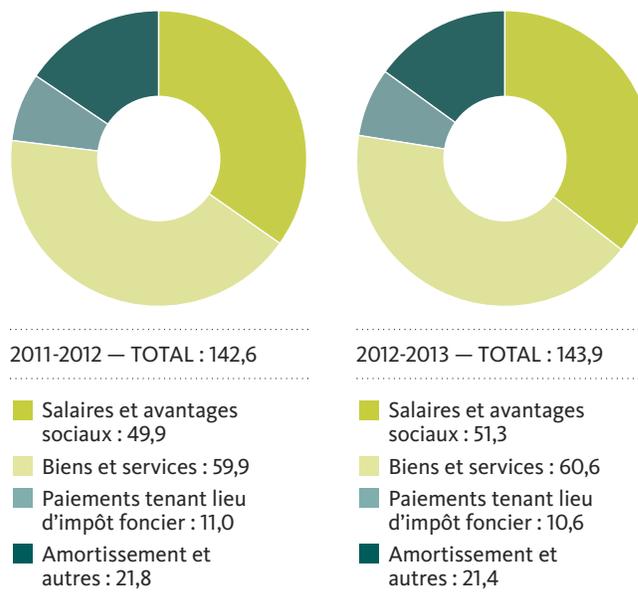
Comme l'indique l'état des résultats et de l'excédent accumulé et comme le montre plus en détail par poste principal la note 10 des états financiers (voir le diagramme 4), les charges d'exploitation totales de la CCN pour l'exercice 2012-2013 ont augmenté de moins de 1 p. 100 pour atteindre 143,9 millions de dollars, comparativement à 142,6 millions pour l'exercice précédent. La hausse de 1,3 million correspond essentiellement à l'augmentation des avantages sociaux des employés.

Au cours des prochains exercices, la CCN subira des pressions accrues en ce qui a trait aux charges pour les locaux de son siège social et au renouvellement des contrats d'entretien des propriétés, car chacun de ces secteurs de dépenses comprend des contrats assortis de clauses d'indexation à l'inflation. Les coûts de gestion immobilière et de gestion du cycle de vie, y compris pour le matériel et la main-d'œuvre, augmenteront également. La CCN poursuit la mise en œuvre de mesures pour faire face à toute l'ampleur des réductions consécutives à l'examen stratégique de 2009. Elle a aussi commencé à contribuer au Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement fédéral (0,6 million en 2012-2013, pour atteindre 1,8 million en 2014-2015 et pour les exercices ultérieurs). En réaction aux mesures de limitation des coûts imposées à l'échelle du gouvernement et annoncées dans le budget de 2010, l'organisme a ciblé d'autres façons de faire des économies en matière d'exploitation dans le cadre d'une stratégie quinquennale de viabilité financière dans le but de financer les hausses de salaires et d'avantages sociaux des employés en 2011, 2012 et 2013.

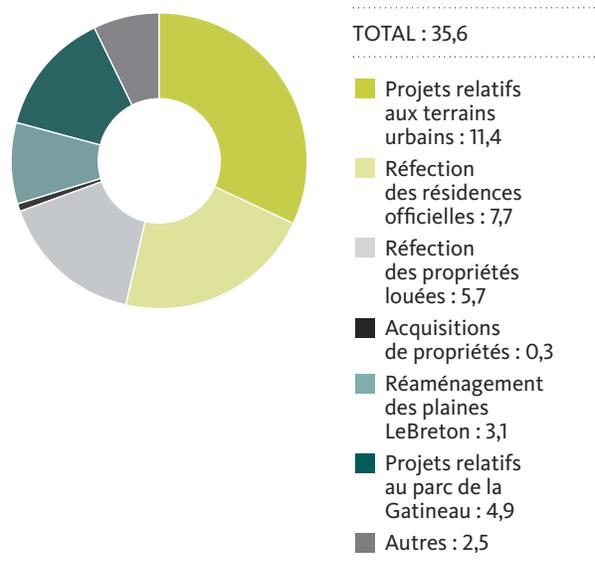
## DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

En 2012-2013, des investissements en immobilisations de 35,6 millions de dollars ont été réalisés, comparativement à 25,1 millions en 2011-2012. Ces investissements ont augmenté dans toutes les catégories, à l'exception de l'acquisition des propriétés (réduction de 0,6 million de dollars). Les secteurs qui ont connu les augmentations les plus importantes sont les investissements en immobilisations pour les travaux de réaménagement des plaines LeBreton (2,4 millions de dollars), les travaux relatifs aux terrains urbains, la réfection des résidences officielles et la réhabilitation des propriétés louées (2,3 millions de dollars pour chaque secteur).

DIAGRAMME 4 — VENTILATION DES CHARGES PAR POSTE PRINCIPAL, 2011-2012 ET 2012-2013 (en millions de dollars)



DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA CCN POUR 2012-2013 (en millions de dollars)



**TABLEAU 2 — ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**  
 Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2013-2014	2012-2013			2011-2012		
	Budget	Budget	Réel	Variance	Budget	Réel	Variance
<b>Revenus</b>							
Opérations de location et servitudes	18 927	19 085	18 988	(97)	19 100	19 363	263
Intérêts	2 115	2 120	2 464	344	2 388	2 447	59
Gain net sur la cession d'immobilisations corporelles	1 400	1 400	433	(967)	1 400	—	(1 400)
<b>Commanditaires</b>							
Commandites monétaires	991	991	1 496	505	966	1 511	545
Commandites en biens et services	240	240	174	(66)	240	213	(27)
Sous-location du siège social	2 051	2 024	2 104	80	1 851	2 065	214
Frais d'accès aux usagers	1 350	1 310	2 462	1 152	1 310	2 220	910
Recouvrements	2 444	5 060	5 284	224	5 256	6 099	843
Autres revenus	534	1 056	5 185	4 129	995	1 958	963
	<b>30 052</b>	<b>33 286</b>	<b>38 590</b>	<b>5 304</b>	<b>33 506</b>	<b>35 876</b>	<b>2 370</b>
<b>Charges</b>							
Expérience de la capitale	27 433	29 526	34 876	(5 350)	20 373	24 340	(3 967)
Planification de la capitale	2 840	6 227	4 861	1 366	8 481	5 828	2 653
Intendance et protection de la capitale	72 139	81 639	73 162	8 477	90 749	81 290	9 459
Services internes	30 123	30 442	30 980	(538)	32 157	31 145	1 012
	<b>132 535</b>	<b>147 834</b>	<b>143 879</b>	<b>3 955</b>	<b>151 760</b>	<b>142 603</b>	<b>9 157</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(102 483)</b>	<b>(114 548)</b>	<b>(105 289)</b>	<b>9 259</b>	<b>(118 254)</b>	<b>(106 727)</b>	<b>11 527</b>
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	78 511	92 331	81 576	(10 755)	78 399	84 290	5 891
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	37 947	32 540	27 258	(5 282)	21 268	23 196	1 928
	<b>116 458</b>	<b>124 871</b>	<b>108 834</b>	<b>(16 037)</b>	<b>99 667</b>	<b>107 486</b>	<b>7 819</b>
<b>Excédent (déficit) de la période</b>	<b>13 975</b>	<b>10 323</b>	<b>3 545</b>	<b>(6 778)</b>	<b>(18 587)</b>	<b>759</b>	<b>19 346</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	647 966	644 421	644 421			643 662	
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>661 941</b>	<b>654 744</b>	<b>647 966</b>			<b>644 421</b>	

## ANALYSE BUDGÉTAIRE

Le tableau 2 présente les comparaisons suivantes en ce qui a trait aux résultats d'exploitation : pour 2012-2013, les résultats réels comparés aux prévisions d'exploitation figurant dans le *Résumé du Plan d'entreprise* de 2012-2013 à 2016-2017; une comparaison semblable pour 2011-2012, en fonction du *Résumé du Plan d'entreprise* de 2011-2012 à 2015-2016. Le tableau contient aussi les prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014, présentées dans le *Résumé du Plan d'entreprise* de 2012-2013 à 2016-2017, puisque c'est la plus récente version approuvée.

En 2012-2013, la CCN a dépassé ses prévisions budgétaires de 5,3 millions de dollars, et ce, principalement en raison des frais d'accès aux usagers et des autres revenus plus élevés que les coûts prévus au budget (1,2 million de dollars et 4,1 millions de dollars, respectivement. Les autres revenus sont liés au transfert du Monument aux pompiers canadiens). Pour ce qui est des autres sources de revenus, les augmentations ont été compensées par des diminutions équivalentes.

Les charges d'exploitation réelles ont été inférieures de 4,0 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, surtout en raison du retard des travaux de la rue Jacques-Cartier que gère la Ville de Gatineau (10 millions de dollars). Des retards dans les travaux de planification (1,4 million de dollars) expliquent aussi cet écart positif. Le don du Monument aux pompiers canadiens (4,0 millions de dollars), les coûts accrus liés aux projets environnementaux (1,0 million de dollars), ainsi que les activités d'entretien et d'exploitation (0,8 million), le partage des revenus du parc de la Gatineau (0,6 million) et les monuments commémoratifs (0,5 million) ont contribué à l'augmentation des dépenses.

## GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la gestion des risques d'entreprise constitue un volet essentiel de la gestion moderne dans la fonction publique fédérale. Elle aide les gens des ministères et des organismes à penser plus stratégiquement, à prendre de meilleures décisions et à tirer davantage profit des occasions qui se présentent. Chez le personnel, ce type de gestion renforce la capacité de prévoir et d'évaluer les risques et de composer avec eux.

À la CCN, la gestion des risques est intégrée dans toutes ses activités de plusieurs façons. Par exemple, dans le cadre de sa fonction de surveillance, le conseil d'administration suit de près les principaux risques d'entreprise et en traite dans ses rapports trimestriels sur le rendement. L'équipe de la haute direction et les cadres supérieurs abordent les risques dans le cadre d'un exercice annuel d'établissement d'un profil qui précise ceux qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la CCN. Elle a aussi instauré un cadre de gestion des risques d'entreprise qui officialise son approche dans ce domaine. Le cadre est appliqué à

l'échelle de la CCN pour prendre des décisions, gérer des projets et planifier. Afin d'aider les employés à comprendre comment utiliser le cadre, une formation en personne et en ligne leur est offerte. Jusqu'à présent, 70 p. 100 des effectifs ont suivi une formation sur les risques.

La capacité, l'influence et la réputation ont constitué les principaux secteurs de risque en 2012-2013. La nature de ces risques et les mesures d'atténuation sont décrites ci-dessous.

### CAPACITÉ

Les ressources financières et humaines représentent des éléments de la capacité d'une organisation. La CCN doit gérer les risques liés à la capacité pour pouvoir continuer de fournir ses services, de respecter les normes de qualité, de donner suite à ses engagements et de saisir les occasions propices à la réalisation de son mandat.

Pour atténuer ces risques, la CCN réexamine ses stratégies de gestion financière, met en œuvre une stratégie de financement durable corporative, surveille les ressources humaines et évalue et mesure le rendement et la pertinence des programmes.

### INFLUENCE

Influencer c'est amener les gens et les organismes à participer à la réalisation des objectifs qu'on s'est fixés. Si la CCN ne parvient pas à exercer une influence suffisante, elle risque de ne pas réaliser les principales initiatives de son mandat.

Parmi les mesures visant à atténuer une perte possible d'influence, on trouve une meilleure mise à profit des partenariats afin d'obtenir l'effet souhaité, l'adoption d'une stratégie de communication exhaustive et la gestion des attentes en provenance de l'extérieur.

### RÉPUTATION

Il faut que la CCN jouisse d'une bonne réputation pour être en mesure de réaliser efficacement son mandat. Elle s'emploie à être un organisme ouvert et transparent, qui a bonne réputation.

Afin d'atténuer les risques liés à la réputation, la CCN prend notamment les mesures suivantes : l'examen des mécanismes de contrôle de la qualité pour la prestation des services; la mise en œuvre d'un processus renouvelé et simplifié d'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design; et l'établissement d'indicateurs de réputation quand son cadre de mesure du rendement sera élaboré. Pour améliorer la façon dont elle gère ce risque, la CCN présentera au conseil d'administration des rapports sur son rendement dans ces domaines.



# États financiers

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

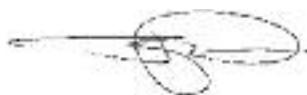
Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les normes comptables pour le secteur public du Canada établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi, et tient à jour, des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN. Des audits internes sont effectués pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport au ministre des Affaires étrangères.

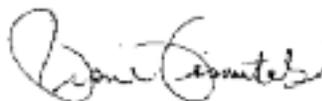
Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



Jean-François Trépanier, CPA, CA

Le vice-président principal  
des services des finances  
et des technologies de l'information  
et chef des services financiers,



Pierre Désautels, CMA

Ottawa, Canada  
Le 28 juin 2013



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Affaires étrangères

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

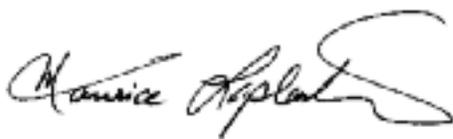
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financier nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale.

Pour le vérificateur général du Canada,



Maurice Laplante, CA  
Vérificateur général adjoint

Le 28 juin 2013  
Ottawa, Canada

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
 31 mars (en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie (note 3)	80 890	76 758
Trésorerie affectée au train léger sur rail (note 4)	73 663	–
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	3 221	2 892
Locataires et autres	2 707	3 813
Placements (note 3)	45 095	49 195
	<b>205 576</b>	<b>132 658</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	1 716	1 585
Autres	22 802	15 191
Train léger sur rail (note 4)	73 663	–
Provision pour nettoyage environnemental (note 13)	27 643	42 500
Avantages sociaux futurs (note 5)	10 124	8 603
Revenus de location reportés (note 6)	4 512	4 615
Autres passifs (note 7)	4 652	4 581
	<b>145 112</b>	<b>77 075</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>60 464</b>	<b>55 583</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	583 177	583 839
Frais payés d'avance	2 772	3 269
Autres actifs non financiers (note 9)	1 553	1 730
	<b>587 502</b>	<b>588 838</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>647 966</b>	<b>644 421</b>

Obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 12 et 13)  
 Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,



Russell Mills

Le président du Comité d'audit,



Jason M. Sordi

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ  
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2013	2013	2012
	Budget	Réel	Réel
	(note 2)		
<b>REVENUS</b>			
Opérations de location et servitudes	19 085	18 988	19 363
Intérêts	2 120	2 464	2 447
Commanditaires			
Commandites monétaires	991	1 496	1 511
Commandites en biens et services	240	174	213
Sous-location du siège social	2 024	2 104	2 065
Frais d'accès aux usagers	1 310	2 462	2 220
Recouvrements	5 060	5 284	6 099
Dons d'antiquités, d'œuvres d'art et de monuments	–	4 277	10
Autres revenus	2 456	1 341	1 948
	<b>33 286</b>	<b>38 590</b>	<b>35 876</b>
<b>CHARGES (notes 1 et 10)</b>			
Planification de la capitale	6 227	4 861	5 627
Intendance et protection de la capitale	81 639	73 162	72 893
Expérience de la capitale	29 526	34 876	33 353
Services internes	30 442	30 980	30 730
	<b>147 834</b>	<b>143 879</b>	<b>142 603</b>
<b>Déficit avant le financement du gouvernement du Canada</b>	<b>(114 548)</b>	<b>(105 289)</b>	<b>(106 727)</b>
<b>Financement du gouvernement du Canada</b>			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 11)	92 331	81 576	84 290
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 11)	32 540	27 258	23 196
	<b>124 871</b>	<b>108 834</b>	<b>107 486</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>10 323</b>	<b>3 545</b>	<b>759</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>644 421</b>	<b>644 421</b>	<b>643 662</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>654 744</b>	<b>647 966</b>	<b>644 421</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
 ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS  
 Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2013	2013	2012
	Budget	Réel	Réel
	(note 2)		
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>10 323</b>	<b>3 545</b>	<b>759</b>
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 8)	(40 133)	(33 070)	(25 831)
Ajustement des immobilisations corporelles après un ajustement à la baisse de la provision pour nettoyage environnemental des plaines LeBreton (note 8)	–	11 896	–
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	22 979	21 095	21 557
(Gain net)/perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	(1 400)	(433)	189
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	2 000	926	28
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	–	248	–
	<b>(16 554)</b>	<b>662</b>	<b>(4 057)</b>
Variation des frais payés d'avance	–	497	(312)
Variation des autres actifs non financiers	177	177	177
	<b>177</b>	<b>674</b>	<b>(135)</b>
<b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>	<b>(6 054)</b>	<b>4 881</b>	<b>(3 433)</b>
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	<b>55 583</b>	<b>55 583</b>	<b>59 016</b>
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>49 529</b>	<b>60 464</b>	<b>55 583</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
 Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	81 470	84 008
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	19 393	19 629
Rentrées de fonds provenant des autres activités	12 743	15 231
Paiements aux fournisseurs	(63 565)	(76 108)
Paiements aux employés	(48 138)	(50 566)
Intérêts reçus	2 823	2 867
Déboursés relatifs aux sites contaminés	(690)	(868)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>4 036</b>	<b>(5 807)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Rentrées de fonds provenant du projet de train léger sur rail	73 663	–
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	27 258	23 196
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(28 752)	(36 395)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	926	28
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(3 066)	(816)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>70 029</b>	<b>(13 987)</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Acquisition de placements	(18 870)	(41 445)
Encaissement de placements	22 600	93 253
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>3 730</b>	<b>51 808</b>
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>77 795</b>	<b>32 014</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>76 758</b>	<b>44 744</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>154 553</b>	<b>76 758</b>
<b>Représentés par :</b>		
<b>Trésorerie</b>	<b>80 890</b>	<b>76 758</b>
<b>Trésorerie affectée au train léger sur rail</b>	<b>73 663</b>	<b>–</b>
	<b>154 553</b>	<b>76 758</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## AU 31 MARS 2013

### 1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958). La CCN est une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- a. Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- b. Organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens et Canadiennes.

En plus de ces objectifs, en 1988, la *Loi sur la capitale nationale* a confié à la CCN un important pouvoir additionnel : coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadien afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou au versement de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

#### Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par le truchement de quatre programmes qui servent de fondement à la CCN pour la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne et qui comportent chacune un résultat prévu. Les objectifs de chaque programme sont les suivants :

**Planification de la capitale** Par le truchement de ce programme, la CCN oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux pour que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale. Par des plans à long terme, la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et des processus d'examen et d'approbation, elle peut veiller à ce que, dans la région de la capitale du Canada, le sol soit utilisé de manière à refléter et à respecter l'importance, le milieu naturel et le patrimoine de la capitale. En outre, la CCN collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et des administrations municipales sur des enjeux relatifs aux transports.

**Intendance et protection de la capitale** Par ce programme, la CCN vise à protéger des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada et à continuer de mettre en valeur la capitale pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes. En qualité d'intendante des terrains

et des biens fédéraux de la région, elle remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens culturels, naturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui soit sécuritaire, respectueux et convenable. En outre, la CCN promeut et régit les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux, et conserve les ressources naturelles par une saine gestion de l'environnement. Par sa participation à des projets d'aménagement foncier comme celui des plaines LeBreton, l'acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, la CCN est plus en mesure de voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

**Expérience de la capitale** L'objectif de ce programme est de susciter la fierté par des programmes et d'autres services dans la capitale. Elle englobe les réalisations dans les secteurs suivants : manifestations vedettes (p.ex., la fête du Canada et le Bal de Neige), activités de commémoration, interprétation, programmes éducatifs et services récréatifs et programmes de loisirs destinés aux visiteurs. En outre, par des activités de rayonnement qui transportent la capitale vers les Canadiens et Canadiennes des quatre coins du pays et par la diffusion de messages à l'échelle nationale, la CCN voit à mieux faire connaître la région de la capitale du Canada comme lieu où l'on découvre le patrimoine, la culture et les réalisations du pays.

**Services internes** Les Services internes collaborent étroitement avec tous les secteurs de programme afin de soutenir la réalisation des projets, d'offrir une expertise professionnelle, et d'assurer la liaison avec les principaux ministères et organismes centraux fédéraux.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

### A. Méthodes comptables

Les états financiers sont établis selon les normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers. Les actifs non financiers sont imputés aux charges par le truchement de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont cependant ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Incertitude relative à la mesure** La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La provision pour nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, les échanges de terrains non réglés, la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et les passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations.

**Données budgétaires** Le budget 2012-2013 est présenté à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets. Les données budgétaires pour 2012-2013 sont fondées sur les projections et les hypothèses utilisées dans l'élaboration des tableaux financiers figurant au *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017*.

## B. Trésorerie

La trésorerie comprend de l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés au coût.

## C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de moins de 365 jours ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme se composent d'instruments du marché monétaire tels que des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme se composent des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date des états financiers, la CCN apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

## D. Actif destiné à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis : avant la date des états financiers, la vente de l'actif est approuvée, l'actif est en état d'être vendu, le fait que l'actif est destiné à être vendu est du domaine public, il existe un marché actif pour ce type de bien, un plan est en place pour la vente de l'actif et il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera consommée dans l'année suivant la date des états financiers. L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux.

## E. Provision pour nettoyage environnemental

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental dans les situations où elle a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, de payer des coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés et lorsque les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable selon une évaluation environnementale approfondie. Les coûts associés à l'assainissement sont capitalisés lorsque la contamination s'est produite avant l'acquisition et ils sont passés en charges de l'exercice lorsqu'elle s'est produite après l'acquisition. Les coûts associés à la gestion des sites contaminés sont comptabilisés dans les charges de l'exercice. Si l'obligation de payer ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, le passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

La CCN a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, d'acquitter de tels coûts pour des raisons de santé et de sécurité publiques, pour respecter ses accords contractuels ou pour se conformer aux normes énoncées dans une loi ou un règlement canadien. Il est probable que la CCN ait l'obligation d'acquitter de tels coûts lorsque des éléments, notamment des documents rendus publics ainsi que des décisions du Conseil du Trésor, démontrent qu'elle a une obligation contractuelle ou une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire au règlement de l'obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale nationale. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajustés en fonction des nouvelles évaluations environnementales et diminués des coûts réels engagés.

## F. Avantages sociaux futurs

### i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une dépense de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN.

### ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail ainsi que les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

**Indemnités de départ** Jusqu'en février 2013, les employés avaient droit à des indemnités de départ prévues dans les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités était imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés les avaient gagnées. Le coût des indemnités que les employés avaient gagnées était établi selon une évaluation actuarielle fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur de l'obligation était fondée sur un taux d'actualisation courant lié au marché et sur l'évolution future de la rémunération ainsi que sur des hypothèses démographiques qui représentaient les meilleures estimations à long terme faites par la direction. La perte actuarielle résultait des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des indemnités constituées et elle était amortie sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés actifs couverts par ce régime qui était de 13 ans pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

En février 2013, une nouvelle convention collective a été signée et l'accumulation d'indemnités de départ a cessé. Selon cette convention collective, tous les employés nommés pour une période indéterminée ont droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu, et dans les cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de traitement multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Tous les employés nommés pour une période déterminée ont droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu jusqu'à concurrence de 30 semaines. Les employés visés par ces changements ont la possibilité d'encaisser, en 2013, la valeur totale ou partielle des indemnités de départ accumulées à la date de la signature de la convention collective, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des indemnités de départ au moment de la cessation d'emploi à la CCN. Puisque les employés ont jusqu'au 2 août 2013 pour exercer leur choix, la direction utilise le salaire des employés à la date de la convention collective pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ.

**Indemnités pour accidents de travail** Les indemnités pour accidents de travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour accidents de travail. En tant qu'employeur qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN quant aux avantages liés aux

indemnités pour accidents de travail et aux avantages ultérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants qui pourraient être versés pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

**Indemnités de congé parental ou de maternité** Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice. Les indemnités sont des avantages conditionnées par les faits et sont versées lorsque l'employé s'absente pour cause de congé parental ou de maternité.

#### G. Incitatif de location reporté

La CCN loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur en vertu du bail et pour répondre aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail. L'amortissement de l'incitatif de location reporté est comptabilisé en déduction des charges de biens et services.

#### H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charge dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations et l'aménagement des terrains sont également capitalisés.

Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ils ne sont pas amortissables.

Les antiquités et les œuvres d'art de la CCN ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles dans les états financiers, mais plutôt comme charges et elles sont divulguées à la note 10. Les antiquités et les œuvres d'art se composent principalement de monuments, de peintures, de mobilier et de sculptures.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti linéairement sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

#### Immobilisations corporelles

Immeubles	20 et 40 ans (20 ans en 2012)
Promenades et chaussées	25 ans
Ponts	25 et 45 ans (25 ans en 2012)
Paysagement et amélioration des parcs	20 et 25 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 et 10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

Durant l'exercice, la CCN a révisé l'estimation de la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles. À la suite de cette révision, la durée de vie utile de certains immeubles et de certains ponts a été modifiée en février et mars 2013 afin de refléter la durée de vie utile de biens comparables. Cette révision à la hausse de la durée de vie utile de ces immobilisations corporelles a entraîné une réduction de la dépense d'amortissement de l'exercice en cours de 0,7 million de dollars. La CCN estime que la dépense d'amortissement annuelle des exercices futurs sera réduite d'environ 4,7 millions de dollars.

### **I. Opérations non monétaires**

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges non monétaires, c'est-à-dire des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à titre d'autres revenus.

Une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN lorsque la variation attendue de ses flux de trésorerie, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie rattachés à l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

Enfin, la CCN peut recevoir gratuitement des services de certains organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

### **J. Constatation des revenus**

Les revenus proviennent des opérations de location et de servitudes, de gains nets sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commandites, de la sous-location du siège social, de droits d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus tels que la vente de marchandise et de publicité, les concessions, les apports, les gains résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée.

La CCN constate ses revenus lorsque les opérations ou les faits dont ils découlent ont lieu. Habituellement, les revenus sont constatés lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des revenus reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

### K. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires. Elle reçoit des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies.

### L. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 14, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, de la trésorerie affectée au train léger sur rail, des créances et des placements, alors que les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée.

## 3. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie dans des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires, des billets garantis, des dépôts à terme et des titres du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis.

### A. Trésorerie

Au 31 mars 2013, la trésorerie inclut 80,9 millions de dollars (76,8 millions en 2012) d'encaisse.

### B. Placements

Au 31 mars 2013, les placements de portefeuille à court terme incluent des billets à terme au porteur totalisant 17,3 millions de dollars (21,5 millions en 2012) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 1,4 p. 100 (1,5 p. 100 en 2012) et ont, en moyenne, une durée de 12 mois (12 mois en 2012).

Au 31 mars 2013, les placements de portefeuille à long terme incluent des obligations du gouvernement du Canada et des titres de gouvernements provinciaux totalisant 27,8 millions de dollars (27,7 millions en 2012) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,7 p. 100 (3,9 p. 100 en 2012).

(en milliers de dollars)

	2013		2012	
	Coût	Cours du marché	Coût	Cours du marché
Gouvernement du Canada	940	946	1 121	1 137
Gouvernements provinciaux	26 742	28 483	26 583	28 041
Acceptations bancaires et billets à terme	17 263	17 272	21 488	21 497
Autres	150	150	3	3
	<b>45 095</b>	<b>46 851</b>	<b>49 195</b>	<b>50 678</b>

### C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2013, parmi la trésorerie, les placements à court terme et à long terme mentionnés ci-dessus, 38,8 millions de dollars (36,5 millions en 2012), 17,3 millions de dollars (21,5 millions en 2012) et 8,2 millions de dollars (7,9 millions en 2012) respectivement, sont inscrits à des comptes spéciaux. Ces placements représentent des fonds dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

- i. des dons en argent versés au Fonds Canadiana s'élevant à 9 417 dollars (9 319 dollars en 2012);
- ii. des fonds de 0,8 million de dollars (0,9 million en 2012) pour la revitalisation de la rue Sparks, à Ottawa;
- iii. des fonds de 1,0 million de dollars (4,7 millions en 2012) pour la rénovation des résidences officielles;
- iv. des fonds de 11,0 millions de dollars (10,6 millions en 2012) pour le réaménagement des plaines LeBreton;
- v. des fonds de 1,4 million de dollars (0 en 2012) pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- vi. des fonds de 2,5 millions de dollars (2,4 millions en 2012) pour le réaménagement des terrains industriels situés sur la rive nord de la rivière des Outaouais;
- vii. des fonds de 10,0 millions de dollars (10,0 millions en 2012) pour l'embellissement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau;
- viii. des fonds de 37,6 millions de dollars (37,3 millions en 2012) pour l'acquisition de biens immobiliers ou le financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du gouverneur en conseil. Au cours de la période, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 1,5 million de dollars (0,5 million en 2012), alors que les acquisitions et les charges de cession ont été de 1,2 million de dollars (1,2 million en 2012).

### 4. TRAIN LÉGER SUR RAIL

La Ville d'Ottawa propose de remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système touchera plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications après la mise au point définitive du tracé. Ainsi, le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville d'Ottawa (la Ville) ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville se sont engagées à signer un acte de transfert afin de transférer de la CCN à la Ville des droits de propriété ainsi que des servitudes d'ici le 31 décembre 2019.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars. Ce montant reçu le 30 janvier 2013 est détenu dans un compte distinct portant intérêt et représente la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville, sous réserve de rajustements. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalise 24,5 millions de dollars. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt.

Ces sommes ainsi que les intérêts sont isolés à l'état de la situation financière, compte tenu que ces sommes sont grevées d'une affectation d'origine externe. Pendant la réalisation du projet, la CCN et la Ville s'attendent à ce que ces montants soient ajustés de façon continue, notamment lorsque les propriétés auront été définitivement identifiées et évaluées et que les actes de transfert auront été conclus. Après ces ajustements, toute somme conservée par la CCN ou retournée à la Ville sera accompagnée des intérêts gagnés sur ladite somme.

Le tableau suivant présente en détail les sommes qui ont été reçues ainsi que les intérêts qui se retrouvent dans le poste d'actifs financiers « Trésorerie affectée au train léger sur rail » et le poste de passif « Train léger sur rail » au 31 mars 2013 :

(en milliers de dollars)

	Somme reçue	Intérêts	Total
Dépôt de garantie	49 000	109	49 109
Dépôt d'exécution	24 500	54	24 554
<b>Total</b>	<b>73 500</b>	<b>163</b>	<b>73 663</b>

## 5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux général de contribution à la fin de l'exercice était 1,64 (1,74 en 2012). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Cotisations de la CCN	5 317	5 351
Cotisations des employés	3 386	2 818

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 du temps de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et elles sont indexées au coût de la vie.

### B. Indemnités de départ, pour accidents de travail et de congé parental ou de maternité

La CCN versait des indemnités de départ à ses employés, lesquelles étaient établies selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler à la signature de la nouvelle convention collective, en février 2013.

La CCN verse également des indemnités pour accidents de travail fixées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. La valeur de l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Enfin, la CCN verse des indemnités de congé parental ou de maternité conformément aux conditions d'emploi des différents groupes d'employés. Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice.

L'obligation au titre des indemnités constituées en vertu de ces régimes s'élève à 10,1 millions de dollars (8,6 millions en 2012) et elle est présentée dans le tableau qui suit.

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenu. À la date de l'état de la situation financière, les renseignements utiles à l'égard de ces régimes sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	8 603	8 395
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 087	739
Ajustement dû au changement de régime	1 873	—
Intérêts débiteurs	—	333
Amortissement du gain actuariel net	—	(7)
Indemnités versées au cours de l'exercice	(1 439)	(857)
<b>Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>10 124</b>	<b>8 603</b>

## 6. REVENUS DE LOCATION REPORTÉS

Les revenus de location reportés à long terme correspondent à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de baux de location de terrains. La valeur actualisée a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 6,01 p. 100 et 6,5 p. 100. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2068. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,1 million de dollars (0,1 million en 2012) ont été constatés aux résultats.

## 7. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Incitatif de location reporté	1 217	1 400
Échanges de terrains non réglés <sup>1</sup>	2 626	2 626
Expropriation foncière non réglée <sup>2</sup>	179	176
Autres passifs	630	379
	<b>4 652</b>	<b>4 581</b>

1. Les échanges de terrains non réglés seront conclus lorsque les tiers qui y sont engagés seront prêts à recevoir les biens ou les services en vertu des ententes.
2. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

**8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**  
(en milliers de dollars)

	COÛT				AMORTISSEMENT CUMULÉ					
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	31 mars 2013 Valeur comptable nette	31 mars 2012 Valeur comptable nette
Terrains <sup>1,2</sup>	292 006	2 402	11 908	282 500	—	—	—	—	282 500	292 006
Immeubles et infrastructures <sup>3</sup>										
Ceinture de verdure	34 867	1 433	925	35 375	27 984	725	859	27 850	7 525	6 883
Parc de la Gatineau	22 817	946	—	23 763	15 046	482	—	15 528	8 235	7 771
Promenades, ponts et chaussées	230 902	9 748	150	240 500	135 843	6 275	—	142 118	98 382	95 059
Parcs	90 354	2 649	—	93 003	46 007	2 612	—	48 619	44 384	44 347
Lieux historiques	98 204	7 363	—	105 567	52 645	3 162	—	55 807	49 760	45 559
Installations de loisirs	30 676	309	—	30 985	19 956	812	—	20 768	10 217	10 720
Propriétés louées	102 472	4 274	624	106 122	56 006	3 093	369	58 730	47 392	46 466
Propriétés de développement	23 056	162	—	23 218	9 945	965	—	10 910	12 308	13 111
Immeubles d'administration et de services	27 069	1 629	2 169	26 529	15 357	779	1 914	14 222	12 307	11 712
Améliorations locatives	11 747	145	—	11 892	6 989	557	—	7 546	4 346	4 758
<b>Matériel</b>										
Mobilier, matériel et outillage	11 425	1 088	120	12 393	8 026	847	120	8 753	3 640	3 399
Véhicules	1 794	167	73	1 888	1 506	133	73	1 566	322	288
Matériel informatique et logiciels	6 217	755	144	6 828	4 457	653	141	4 969	1 859	1 760
	<b>983 606</b>	<b>33 070</b>	<b>16 113</b>	<b>1 000 563</b>	<b>399 767</b>	<b>21 095</b>	<b>3 476</b>	<b>417 386</b>	<b>583 177</b>	<b>583 839</b>

1. Le coût des terrains inclut 1,8 million de dollars (1,8 million en 2012) d'expropriation foncière et d'échanges de terrains non réglés.

2. Un ajustement de 11,9 millions de dollars a été comptabilisé durant la période se terminant le 31 mars 2013 après un ajustement à la baisse de la provision pour nettoyage environnemental des plaines LeBreton.

3. Le coût total des immeubles et infrastructures inclut 25,6 millions de dollars (21,4 millions en 2012) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

## 9. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à faire l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2013, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisée au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalise 1,5 million de dollars (1,7 million en 2012). Cet actif non financier est amorti linéairement et la charge de 177 000 dollars est incluse sous le poste « Biens et services » à la note 10.

## 10. CHARGES PAR NATURE

Résumé des charges ventilées par nature :

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	51 331	49 943
Biens et services	56 125	59 689
Biens et services en nature (note 15)	4 452	223
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	10 628	11 002
Amortissement	21 095	21 557
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	–	189
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	248	–
	<b>143 879</b>	<b>142 603</b>

Les antiquités, les œuvres d'art et les monuments acquis ou construits par la CCN et ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadina ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles. Les biens acquis ou construits par la CCN sont comptabilisés comme charges et sont inclus au poste « Biens et services », alors que ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadina ou par la CCN sont comptabilisés comme charges et sont inclus au poste « Biens et services en nature ». Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments représentent 4,3 millions de dollars (0,8 million en 2012).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, les dépenses de commandites en biens et services inclus au poste « Biens et services en nature » représentent 0,2 million de dollars (0,2 million en 2012).

## 11. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation</b>		
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	80 866	83 686
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	710	604
	<b>81 576</b>	<b>84 290</b>
<b>Crédits parlementaires reçus durant l'exercice pour les immobilisations corporelles</b>		
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	27 258	23 196
	<b>108 834</b>	<b>107 486</b>

## 12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 53,1 millions de dollars (61,5 millions en 2012) et des baux de location de bureaux de 71,4 millions de dollars (80,5 millions en 2012). Ces accords, qui totalisent 124,5 millions de dollars (142,0 millions en 2012), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2047. Parmi les accords de prestation de services, des contrats reliés à la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés totalisent 49,1 millions de dollars (56,7 millions en 2012).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et pour les suivants, s'établissent approximativement comme suit :

(en milliers de dollars)

	Baux	Prestation de services	Total
2013-2014	9 208	16 097	25 305
2014-2015	9 583	11 785	21 368
2015-2016	10 267	8 261	18 528
2016-2017	10 393	5 526	15 919
2017-2018	10 522	1 751	12 273
2018 et suivantes	21 448	9 642	31 090

En plus des accords mentionnés précédemment, la CCN s'est engagée à verser à la Ville de Gatineau une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour la réalisation d'un projet conjoint visant à embellir le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier. Cette somme vient s'ajouter à la contribution de 6,1 millions de dollars faite en 1996 pour ce projet et sera payable à la signature du contrat de construction à intervenir entre la Ville et l'entrepreneur retenu pour réaliser les travaux. La CCN prévoit que cette somme sera versée d'ici le 31 décembre 2014.

- ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 10,3 millions de dollars (11,2 millions en 2012). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours du prochain exercice.

## 13. PASSIFS ÉVENTUELS

### A. Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la CCN pour un montant net d'environ 5,3 millions de dollars (6,8 millions en 2012); cela exclut les intérêts et autres frais, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la CCN est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront déterminés.

### B. Protection de l'environnement

À partir du Cadre de gestion environnementale et du programme d'acquisition et d'aliénation, la CCN a classé par ordre de priorité 1 488 sites qui ont jusqu'à ce jour fait l'objet d'une évaluation environnementale préliminaire. Des études plus approfondies ont été entreprises pour un certain nombre d'entre eux afin de déterminer le degré de décontamination requis. Selon les études plus approfondies terminées à ce stade-ci, la CCN a enregistré un passif pour le nettoyage environnemental de 27,6 millions de dollars (42,5 millions en 2012). De plus, la CCN évalue à 471,2 millions de dollars (465,0 millions en 2012) le passif éventuel non enregistré

aux états financiers. Le passif éventuel montre les coûts présumés et les coûts supplémentaires potentiels liés à des situations où il est incertain que la CCN soit dans l'obligation de déboursier, ou il est peu probable que la CCN débourse, le plein montant des coûts de décontamination.

#### 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, la trésorerie affectée au train léger sur rail, des créances et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2013 est la suivante :

(en milliers de dollars)

	2013	2012
Trésorerie	80 890	76 758
Trésorerie affectée au train léger sur rail	73 663	—
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	3 221	2 892
Locataires et autres	2 707	3 813
Placements	45 095	49 195
	<b>205 576</b>	<b>132 658</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie, à la trésorerie affectée au train léger sur rail et aux placements à court terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations du gouvernement du Canada ou titres de gouvernements provinciaux. Au 31 mars 2013, ces actifs financiers sont investis dans des billets à terme au porteur (note 3). La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement du Canada et des titres de gouvernements provinciaux (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux locataires. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral et provinciaux et des clients municipaux et de moindre importance. Au 31 mars 2013, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 64 p. 100 (58 p. 100 en 2012) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2013.

(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 939	2 244
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	453	562
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	69	93
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	323	436
	2 784	3 335
Provision pour créances douteuses	(311)	(244)
Autres créances	3 455	3 614
	<b>5 928</b>	<b>6 705</b>

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés, sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Provision pour créances douteuses</b>		
Solde d'ouverture	244	355
Charge pour créances douteuses	67	4
Montants radiés et recouvrements	–	(115)
<b>Solde de clôture</b>	<b>311</b>	<b>244</b>

La CCN est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement.

## B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la CCN ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant représente de l'encaisse détenu dans un compte de banque séparé.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2013.

(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Créditeurs et charges à payer</b>		
Moins de 90 jours	19 086	11 559
De 90 à 365 jours	4 043	2 782
	23 129	14 341
<b>Expropriation foncière non réglée</b>		
Plus de 365 jours	179	176
	<b>23 308</b>	<b>14 517</b>

### C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2013.

(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Trésorerie et placements de portefeuille</b>		
Trésorerie — Intérêts au taux du marché	80 890	76 758
Trésorerie affectée au train léger sur rail — Intérêts au taux du marché	73 663	—
Placements de moins de 365 jours — Intérêts à taux fixe	17 263	21 488
Placements de plus de 365 jours — Intérêts à taux fixe	27 832	27 707
	<b>199 648</b>	<b>125 953</b>

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie rapporte de l'intérêt au taux du marché. Les placements comprennent des placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de moins de 365 jours et hautement liquides auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt à taux fixe. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 529 565 dollars (546 391 dollars en 2012).

La trésorerie affectée au train léger sur rail rapporte de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie affectée au train

léger sur rail au risque de taux d'intérêt en maximisant les intérêts gagnés par ce fonds affecté tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour respecter ses obligations. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les intérêts gagnés et imputés à ce fonds affecté. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie affectée au train léger sur rail pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 61 284 dollars.

Les placements comprennent également des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne de 5,0 années (5,6 années en 2012). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de ses placements à long terme.

## 15. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

### A. Commandites en biens et services

Au cours de l'exercice, la CCN a conclu des ententes de commandite en vertu desquelles elle a reçu des biens ou des services. En retour, les commanditaires ont bénéficié de divers avantages, dont principalement des droits spécifiques à des activités promotionnelles et de la visibilité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées et ont été enregistrées à montants égaux à la fois dans les revenus et dans les charges d'exploitation. Elles ont été évaluées à 0,2 million de dollars (0,2 million en 2012), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

### B. Échange non monétaire et transfert non monétaire et non réciproque

Les biens et services en nature inclus à la note 10 comprennent entre autres le transfert non monétaire et non réciproque suivant :

La Fondation canadienne des pompiers morts en service a transféré le titre de propriété du Monument aux pompiers canadiens à la CCN. Ce transfert, pour lequel aucune contrepartie n'a été versée par la CCN, a été évalué et comptabilisé à la juste valeur puisque cette opération présentait une substance commerciale. La valeur de ce don, qui se chiffre à 4,0 millions de dollars, a été comptabilisée en charges et elle est incluse sous le poste « Biens et services en nature » à la note 10, avec un montant correspondant à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à titre de dons d'antiquités, d'œuvres d'art et de monuments.

## 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La CCN est apparentée, aux termes de la propriété commune, à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 10,2 millions de dollars (9,4 millions en 2012) ont été engagées pour des services publics, la location d'espaces, l'achat de services et d'immobilisations corporelles, et des revenus de 7,6 millions de dollars (7,9 millions en 2012) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés.

Durant l'exercice, la CCN a reçu gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces services n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

## 17. CHANGEMENT À LA MISSION DE LA CCN

Le gouvernement du Canada a annoncé le 21 mars 2013 que le mandat de promouvoir la région de la capitale du Canada sera transféré de la CCN à Patrimoine canadien. Le projet de loi C-60 portant exécution de certaines dispositions du budget précise que le mandat d'organiser, de parrainer et de promouvoir des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens et Canadiennes (mandat lié aux activités et aux manifestations) sera transféré de la CCN au ministère du Patrimoine canadien. Ce projet de loi déposé en première lecture le 29 avril 2013 précise également les dispositions transitoires à suivre dans le cadre de ce transfert. Ces dispositions, qui entreront en vigueur le dernier jour du troisième mois suivant la date de sanction royale de ce projet de loi, sont :

- i. L'employé de la CCN dont les attributions concernent le mandat en matière d'activités et de manifestations est réputé, à la date d'entrée en vigueur des dispositions transitoires, avoir été nommé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* à un poste au sein du ministère du Patrimoine canadien et être un fonctionnaire au sens du paragraphe 2(1) de cette loi;
- ii. Les sommes affectées – et non déboursées –, pour l'exercice en cours à la date d'entrée en vigueur des dispositions transitoires, par toute loi fédérale aux dépenses de la CCN liées au mandat en matière d'activités et de manifestations sont réputées avoir été affectées aux dépenses de fonctionnement du ministère du Patrimoine canadien;
- iii. À la date d'entrée en vigueur des dispositions transitoires :
  - a. Les éléments d'actif de la CCN liés au mandat en matière d'activités et de manifestations sont transférés à Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien;
  - b. Les obligations de la CCN liées au mandat en matière d'activités et de manifestations sont assumées par Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien;
  - c. Les autorisations, notamment les permis et les licences, liées au mandat en matière d'activités et de manifestations qui ont été délivrées à la CCN sont transférées à Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien;
  - d. Les autorisations, notamment les permis et les licences, liées au mandat en matière d'activités et de manifestations qui ont été délivrées par la CCN sont réputées avoir été délivrées par Sa Majesté du chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien.
- iv. Sa Majesté du chef du Canada prend la suite de la CCN, au même titre et dans les mêmes conditions que celle-ci, comme partie dans les instances judiciaires en cours à la date d'entrée en vigueur des dispositions transitoires auxquelles la CCN est partie et qui sont liées au mandat en matière d'activités et de manifestations.

La CCN analyse actuellement les répercussions de ce projet de loi sur ses activités et ses états financiers, et ce projet de loi n'a aucun impact sur les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2013. La CCN a également entrepris des discussions touchant les modalités du transfert de mandat avec Patrimoine canadien et suit de près ce projet de loi présentement à l'étude au Parlement. Lorsque ce projet de loi aura reçu la sanction royale, la CCN complètera les étapes nécessaires à la mise en œuvre du transfert du mandat en matière d'activités et de manifestations à Patrimoine canadien.

## 18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

# Annexes

## ANNEXE I

### COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS CONSULTATIFS ET SPÉCIAUX

#### Comité directeur

**Président**

Russell Mills

**Membres**

Jean-François Trépanier

Eric D. MacKenzie

Frieda Martselos

Jason M. Sordi

#### Comité d'audit

**Président**

Jason M. Sordi

**Membres**

Adel A. Ayad

(jusqu'en juin 2012)

Korin Bobrow

(jusqu'en novembre 2012)

Richard P. Jennings

Hélène Grand-Maitre

(jusqu'en novembre 2012)

François Paulhus

Michael Poliwoda

André Rioux

Kay Stanley

Brent Stefanson

**Membres d'office**

Russell Mills

Jean-François Trépanier

#### Comité de la gouvernance

**Président**

Brent Stefanson

**Membres**

Jacquelin Holzman

Frieda Martselos

Jason M. Sordi

Robert Tennant

**Membres d'office**

Russell Mills

Jean-François Trépanier

#### Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation

**Président**

Duncan McKie, Toronto (Ont.)

**Vice-présidente**

Pauline Rafferty, Victoria (C.-B.)

**Membres**

Graham Carr, Montréal (Qc)

Margaret Conrad, Fredericton (N.-B.)

Sylvain Gagné, Québec (Qc)

Katherine Holmes, Toronto (Ont.)

Greg Klassen, Vancouver (C.-B.)

Donna Nixon, Ottawa (Ont.)

Kevin Shea, Toronto (Ont.)

Burke Taylor, Vancouver (C.-B.)

**Membres d'office**

Russell Mills

Jean-François Trépanier

**Membres de la Commission**

Eric D. MacKenzie

Hélène Grand-Maitre

(jusqu'en novembre 2012)

**Comité consultatif  
de l'urbanisme, du design  
et de l'immobilier**

**Président**

Larry Beasley, Vancouver (C.-B.)

**Vice-présidente**

Eha Naylor, Toronto (Ont.)

**Membres**

Paul J. Bedford, Toronto (Ont.)

Sarah Bonnemaïson, Halifax (N.-É.)

Anne Cormier, Montréal (Qc)

Gordon Harris, Vancouver (C.-B.)

Marc Letellier, Québec (Qc)

Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)

Donald Schmitt, Toronto (Ont.)

David Witty, Winnipeg (Man.)

**Membres d'office**

Russell Mills

Jean-François Trépanier

**Membres de la Commission**

Adel A. Ayad

(jusqu'en juin 2012)

Peter Burgener

Robert Tennant

**Comité consultatif  
des résidences officielles  
du Canada**

**Présidente**

Edna A. Hall, St. John's (T.-N.-L.)

**Vice-présidente**

Christina Cameron, Ottawa (Ont.)

**Membres**

Richard Alway, Toronto (Ont.)

Daniel Brisset, Montréal (Qc)

Richard Lindo, Ottawa (Ont.)

Germain J. Mathieu, Gatineau (Qc)

Gerry McGeough, Vancouver (C.-B.)

**Membres d'office**

Russell Mills

Jean-François Trépanier

**Membres de la Commission**

Richard A. Aubry

**Fonds Canadiana**

**Présidente**

Cynthia Price, Montréal (Qc)

**Vice-président**

Grant Jameson, Ottawa (Ont.)

**Membres**

Shane O'Dea, St. John's (T.-N.-L.)

Gerald Pittman, Calgary (Alb.)

Douglas B. Richardson,

Saskatoon (Sask.)

Joan Richardson, Winnipeg (Man.)

Fei Wong, Vancouver (C.-B.)

**Comité consultatif  
sur l'accessibilité universelle**

**Président**

Jean-François Trépanier

**Vice-président**

Bob Brown, Ottawa (Ont.)

**Membres**

André Sanche, Gatineau (Qc)

Barry McMahon, Ottawa (Ont.)

Éric Hébert, Commission  
de la capitale nationale

David Scarlett, Commission  
de la capitale nationale

## ANNEXE II

### PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES

La réussite des programmes et des activités de la CCN dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à exprimer sa gratitude et saisit l'occasion pour remercier les organismes dont la liste suit et qui ont permis l'organisation de programmes et d'activités en 2012-2013.

Nous tenons à remercier tout spécialement les autres sociétés commanditaires, hôtels et restaurants qui ne sont pas mentionnés ci-dessus, mais qui ont soutenu les activités de la CCN au cours de l'exercice 2012-2013.

#### Partenaires de la CCN

Administration du tourisme  
et des congrès d'Ottawa  
Aéroport International d'Ottawa  
Affaires autochtones et  
Développement du Nord Canada  
Affaires étrangères et Commerce  
international Canada  
Agence spatiale canadienne  
Agriculture et Agroalimentaire  
Canada  
Ambassade de France à Ottawa  
Ambassade de la Corée  
Ambassade de la République turque  
Ambassade d'Espagne au Canada  
Ambassade du Mexique au Canada  
Ambassade royale de la Norvège  
Anciens Combattants Canada  
ArcticNet  
Association des stations de ski  
du Québec  
Astral  
Avant-Garde Bar & Gift Shop  
Best Western Plus Victoria Park Suites  
Bibliothèque du Parlement  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bureau du secrétaire  
du gouverneur général  
Burnt Butter Italian Kitchen  
C'est Bon Cooking  
Cabaret La Basoche  
(Ville de Gatineau)  
Cadets de la Marine  
Calgary Stampede  
Cameron Highlanders d'Ottawa  
Canadian Broadcasting Corporation  
*Canadian Geographic* —  
Ressources pour les enseignants  
Cape Farewell  
CBC Radio 1  
Centre des Arts Shenkman  
(Ville d'Ottawa)

Centre national des Arts  
Chambre des communes  
Championnat mondial de hockey  
sur glace féminin  
CHIN International Radio TV  
Chorale Gospel Outaouais  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Club des Débrouillards  
Club Kiwanis d'Ottawa  
Club optimiste de Hammond  
Club Rotary d'Ottawa  
Collectivités en fleurs  
Comité Animals in War Dedication  
Comité paralympique canadien  
Commission Jeunesse de Gatineau  
Conseil des arts d'Ottawa  
Coopérative des paramédics  
de l'Outaouais  
Coupe Castor  
Cour suprême du Canada  
Courtyard Restaurant  
Créations In Vivo  
Croisières Capital Cruises  
Croix-Rouge canadienne  
Cube Gallery  
Diefenbunker, Musée canadien  
de la guerre froide  
East India Company  
École secondaire De-la-Salle  
École secondaire Merivale  
Énergie atomique du Canada Limitée  
Espace René-Provost  
(Ville de Gatineau)  
Explorica  
Exposure Gallery  
Faire cramper la capitale  
Festival canadien des tulipes  
Festival de jazz d'hiver d'Ottawa  
Festival de montgolffières de Gatineau  
Festival Jinju Namgang Yudeung  
Fondation Aga Khan Canada

Fondation canadienne des pompiers  
morts en service  
Fondation des Bergers de l'espoir  
Fondation Jinju Art and Culture  
Forces canadiennes  
Four Points by Sheraton  
Hôtel et Centre de conférences  
Gatineau-Ottawa  
Fritzi Gallery  
Funatorium Explorium  
Galerie d'art d'Ottawa  
Galerie Gordon Harrison  
Galerie Montcalm (Ville de Gatineau)  
Gallery 3  
Garde côtière canadienne  
Gatineau Loppet  
Gendarmerie royale du Canada  
George Weston Limitée  
Glace synthétique Katökh  
Gouvernement de l'Ontario  
Gouvernement des Territoires  
du Nord-Ouest  
Gouvernement du Yukon  
Great Canadian Theatre Company  
Guid'Amies franco-canadiennes  
Guides du Canada  
Holtz Spa  
Hôtel Albert at Bay Suite  
Institut canadien du film  
Jeux du Commonwealth Canada  
Kettle Boys  
Korean Veterans Association  
La Coopérative des cinéastes  
indépendants d'Ottawa  
Le Chaînon scolaire  
*LeDroit*  
Légion royale canadienne  
Les Fougères  
Ligne canadienne de football  
Lord Stanley Memorial Monument Inc.  
Mail de la rue Sparks

Maison de la culture de Gatineau	School of the Photographic Arts: Ottawa	Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du quartier chinois de la rue Somerset
Maison Laurier	Scouts du Canada	ZenKitchen
Marathon canadien de ski	Search and Rescue Global 1	Zone3sports
Marches hantées d'Ottawa	Semaine de la mode d'Ottawa	
Marine royale canadienne	Sénat du Canada	
Métiers de la construction du Canada	Service de police d'Ottawa	<b>Commanditaires de la CCN</b>
Monnaie royale canadienne	Service de police de la Ville de Gatineau	Alcatel-Lucent Canada Inc.
Musée Bytown	Service des incendies d'Ottawa	Banque Amex du Canada
Musée canadien de la guerre	Service paramédic d'Ottawa	Brand Momentum Inc. (Wine Council of Ontario)
Musée canadien de la nature	Services de prévention des incendies de Gatineau	Centre Rideau
Musée canadien des civilisations	Sheraton Ottawa Hotel	Citoyen Optimum Inc. (Pampers)
Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada	Société de musique de chambre d'Ottawa	Comité paralympique du Canada
Musée de l'aviation et de l'espace du Canada	Société de transport de l'Outaouais	Compagnies Loblaw Limitée (le Choix du Président)
Musée de la monnaie de la Banque du Canada	Société géographique royale du Canada	Consumer Impact Marketing (CIM) Ltd. — Producteurs laitiers du Canada
Musée des beaux-arts du Canada	Société Radio-Canada	Distributeur de gaz Enbridge inc.
Musée des sciences et de la technologie du Canada	TakingITGlobal	Fairmont Château Laurier
National Capital Craft Beer Week	Téléfilm Canada	Good Humor (Breyers)
Nuit Blanche Ottawa	The National Hotel and Suites Ottawa	Groupe Promo-Staff RTM inc. (Four O'Clock Tea)
OC Transpo	Théâtre de l'Île (Ville de Gatineau)	Hôtel Lord Elgin
Office national du film du Canada	Théâtres Centrepointe (Ville d'Ottawa)	JT Outdoors Inc. (John Frieda)
Orange Art Gallery	Tourisme Outaouais	La compagnie d'assurance-vie Manufacturers
Orchestre des jeunes d'Ottawa	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG)
Orchestre symphonique de Gatineau	Tribute to Liberty	Le Groupe ALDO inc. (Globo Shoes)
Organisation des capitales canadiennes	Turtle Island Tourism Company	Les magasins Tigre Géant ltée
Ottawa : l'Amie de la jeunesse	TV5	Les Producteurs de poulet du Canada
<i>Ottawa Citizen</i>	Université Carleton	Les restaurants McDonald's du Canada
Ottawa Little Theatre	Université d'Ottawa	MacLaren McCann Canada Inc. (Nabob)
Ottawa Marriott Hotel	Vignoble du Clos Baillie	Monnaie royale canadienne
Para Transpo	Ville d'Ottawa	Mosaic Solutions de vente Canada, société en exploitation (Oreo)
Parcs Canada	Ville de Gatineau	Newad (Nissan)
Patrimoine canadien	Ville de Jinju	PepsiCo Canada Breuvages
Patrimoine canadien — capitales culturelles du Canada	Volleyball Canada	Peter Mielzynski Agencies Limited (Amarula)
Pecco's	Writers in Electronic Residence	Pizza Pizza Limited
Premiers soins Medtrakevac	WWF	Rogers Communications sans fil inc. (Fido)
Prix Kingston	YouCan Canada	The Westin Ottawa
Red Apron	Zone d'amélioration commerciale (ZAC) de Wellington-Ouest	TrojanOne — Mattel Hot Wheels
Rencontres du Canada de l'Institut Historica-Dominion	Zone d'amélioration commerciale (ZAC) de la rue Sparks	VIA Rail Canada inc.
Ressources naturelles Canada	Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du centre-ville Rideau	Vibrant Idéation & Marketing Inc. (vaporisateur nasal HydraSense)
Salle Jean-Després (Ville de Gatineau)	Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du cœur d'Orléans	Wine Council of Ontario
Santé Canada	Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Glebe	
Santé Restaurant and Gallery	Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du marché By	
SAW Centre d'art médiatique		

[www.ccn-ncc.gc.ca](http://www.ccn-ncc.gc.ca)

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : [info@ncc-ccn.ca](mailto:info@ncc-ccn.ca) • Télécopieur : 613-239-5063  
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867  
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : [www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel](http://www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel).

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin, composé entièrement de fibres recyclées après consommation, certifié Choix environnemental et accrédité par le FSC. Ce papier a été fabriqué au Québec par Cascades, sans l'utilisation de chlore et à partir de l'énergie des biogaz.



Commission de la capitale nationale  
Rapport annuel 2012-2013 : Faits saillants de l'année  
Numéro de catalogue : W91-2013

+FSC certification (to come)